



Les défenseurs du climat dénoncent le parrainage de la COP27 par Coca-Cola

SOMMAIRE

- 2 **Sommaire**
- 3 **Editorial**
- 4 **En #bref et en #brèves**
- 6 **Parcoursup Bilan2022 : La plateforme jugée de moins en moins fiable par les néobacheliers / calendrier 2023**
- 8 **L'ONU organise un sommet «sur la transformation de l'éducation»**
- 9 **Ecole inclusive : Le métier d'Accompagnant des élèves en situation de handicap (AESH)**
- 11 **Personnalité inspirante, le portrait du mois : Madame Gisèle HALIMI**
- 12 **Société La révolte des femmes en Iran**
- 16 **Réseaux sociaux comment faire pour se protéger face au cyberharcèlement ?**
- 20 **La désinformation sur la très populaire application TikTok inquiète des chercheurs**
- 21 **Mobilités Comment encourager les adolescents à prendre le vélo pour aller au collège ou au lycée (ADEME)**
- 22 **Dossier : les régions réagissent face à la crise énergétique**
- 24 **La Marine en Région**
- 25 **Insertion pro: la Marine recrute dans les métiers de la Mécanique Maintenance**
- 28 **Orientation Les initiatives gouvernementales pour l'emploi des jeunes "de-meurent insuffisantes pour garantir à chacun les conditions d'une insertion professionnelle réussie" (Conseil d'orientation des politiques de jeunesse)**
- 31 **Le décrochage en milieu rural, "un phénomène abrupt et discret" (Cereq)**
- 32 **L'actu écolo**
- 34 **Écologie et environnement : Appel au boycott pour la coupe du monde de football 2022**
- 37 **Paris Fashion Week 2022 : utiliser la mode comme vecteur de messages**
- 39 **La chronique des faits internationaux**



« D.E.M.A.II.N. » est une publication des Editions .P.I.C.U.R.E.

Directeur de publications : P. TOUZEAU-MENONI - ont participé à ce numéro :

Elodie THEME - TOUTEDUC - C.TOUZEAU-MENONI - S. CHAMFORT - A. NIHILO

et la contribution de la Marine Nationale, l'INSHEA et la DANE de l'académie de Nancy-Metz

Régie et montage partenarial Inter@Connecté: Communication spécialisée sur le segment des 0-25 ans scolarisés

Mél: philippe.TM@editions-epicure.fr - Mobile : 07 81 98 56 48 - BP 50512 06801 CAGNES SUR MER

Dépôt légal : à parution Octobre 2022 ISSN 2649-1516

Conception graphique : Dwd - Contact : cedric@dwd.fr

Photo couverture :

Le projet de loi de finances 2023 a été présenté lundi 26 septembre 2022, et, en dépit des efforts du ministère de l'Éducation nationale pour lui donner des couleurs, il ne soulève aucune passion.

L'augmentation n'est pas négligeable, surtout dans un contexte de baisse démographique, mais tant de promesses ont été faites, en termes de revalorisation surtout, mais aussi de bien-être des élèves, qu'il déçoit déjà. Le SNES parle même de «tromperie». Une augmentation de 3 Mds€ de la masse salariale en 2024 (935 M sur les quatre derniers mois de 2023) suffira-t-elle à créer un «choc d'attractivité» ? Les 2 000 € net pour les jeunes enseignants ne représentent finalement qu'une augmentation de 74€, c'est bien, mais ça ne change pas la donne.

Les taux d'encadrement ne bougent pas dans le second degré, où ils sont déjà lourds, et leur amélioration dans le 1er degré est due, au moins pour partie, aux dédoublements qui absorbent une bonne part des moyens et dont les résultats sont extrêmement décevants.

Des points d'interrogation sont accrochés à de nombreuses mesures, qui doivent faire l'objet de négociations dans un cadre contraint. Et surtout, tant de problèmes restent entiers. Des RASED qui ne peuvent venir en aide aux enseignants submergés par la difficulté scolaire, des services infirmiers et médicaux étiés alors que trop d'élèves sont dans des situations impossibles, sont victimes d'agressions sexuelles, d'incestes, de maltraitance, et ce dans tous les milieux, des services sociaux qui ne le sont pas moins, alors que la pauvreté fait des ravages, des PIAL qui ne sont pas en mesure d'honorer la promesse faite aux parents d'enfants en situation de handicap d'une scolarité aussi «normale» que possible...

La liste est infinie. Incontestablement, ce budget témoigne d'un effort, mais ses priorités sont discutables et, pour reprendre une formule trouvée dans des temps qu'on espère révolus, sur un bulletin scolaire, «fait ce qu'il peut, mais peut peu ».

Quant à la réforme de l'enseignement professionnel, voulue et pilotée par le Président, tous les syndicats du public et la quasi totalité des syndicats du privé sous contrat appellent à la grève.

Cette réforme est fondée sur une idée, le temps pas-



PHILIPPE TOUZEAU-MENONI

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

sé en entreprise est gage de meilleure insertion professionnelle. Effectivement, les apprentis trouvent plus facilement un emploi, une fois leur diplôme obtenu, que les lycéens, mais ils ont été sélectionnés sur le marché du travail avant leur entrée en apprentissage. D'autre part, les statistiques leur sont favorables à 6 mois ou même à 7 ans, mais sur le long terme, il semble bien que les anciens lycéens soient mieux armés pour s'adapter aux évolutions technologiques. Enfin, l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale, au-delà des PLP, entend un discours sous-jacent, l'Entreprise serait davantage formatrice que l'École. En admettant que ce soit avéré pour les gestes professionnels, ce qui est loin d'être le cas, est-ce à l'entreprise de veiller à l'acquisition du socle commun, d'une culture citoyenne émancipatrice ? Bien sûr, les lycées et leurs enseignements généraux comme professionnels ne vont pas disparaître tandis que les CFA continueront de préparer les apprentis à passer CAP et bac pro avec leurs épreuves de français, de maths, d'histoire-géo...

Mais le germe de la suspicion est là, le président de la République défend-il une école creuset de la République ? Déjà, la réforme du lycée d'enseignement général a fait la part belle aux enseignements de spécialité aux dépens du tronc commun, à ce qui distingue aux dépens de ce qui réunit.

«L'orientation est une question métaphysique»



"L'orientation est une question métaphysique", a affirmé Frank **Burbage**, inspecteur général, doyen du groupe philosophie lors du premier "rendez-vous de l'orientation" de l'année scolaire organisé le 21/09/2022, en ligne par l'Onisep. l'intégralité de l'intervention de Frank Burbage [ici](#)

Membre du Conseil scientifique du programme Avenir(s), il rappelle que la métaphysique cherche à déterminer ce qu'est la réalité véritable sans toujours y parvenir. Quelle est donc la réalité de l'orientation ? Selon le Code l'éducation : "C'est le résultat d'un processus continu d'élaboration et de réalisation du projet personnel de formation et d'insertion sociale et professionnelle que l'élève de collège, puis de lycée, mène en fonction de ses aspirations et ses capacités...". Un bon début, constate Frank Burbage. Sauf qu'immédiatement après, le code ajoute que l'élève "participe" à ce processus, accompagné en cela par une multitude d'acteurs dans et en dehors de la communauté éducative. Des acteurs ne sachant pas vraiment que faire pour aider l'élève à s'orienter. Un "embarras" que le doyen de philosophie considère comme "une chance" et qui devrait inciter ces acteurs à s'interroger sur leurs responsabilités face à des jeunes dont la personnalité est en construction et à agir avec « délicatesse".

Éducation nationale : de quoi le collège est-il malade ?



[Claude Lelièvre](#), historien de l'éducation français. Université Paris Cité sur theconversation (avec [une vidéo de 3 min](#). environ qui retrace l'historique des réformes, et une autre de 1 min. qui questionne sur la possibilité de remettre des filières dans les collèges. (Sourcing Mme Bernadette COUTURIER)

Matière nouvelle, la Mécatronique , dispose d'un BTS au lycée de la Coudoulière (Six fours)

En partenariat avec l'Éducation nationale, la "Royale" vient de lancer un BTS Mécatronique navale au lycée de la Coudoulière à Six-Fours. L'objectif ? Former des jeunes dans des métiers en tension.

[Une video de BFM TV sur les métiers et les lieux de formation](#)



Définition de la mécatronique : La mécatronique est la combinaison synergique et systémique de la mécanique, de l'électronique, de l'automatique et de l'informatique en temps réel. Le titulaire du BTS **Mécatronique navale** intervient sur différents types d'équipements embarqués liés à la propulsion, la production et la distribution d'énergie, la réfrigération, la production et la distribution d'eau, au traitement des eaux usées et mazoutées, la servitude (grues, mise à l'eau d'embarcation, stockage et distribution d'hydrocarbure, etc.). Il peut également intervenir sur les servitudes à terre et sur les infrastructures de chantier.

La première session du Brevet de Technicien Supérieur Mécatronique Navale selon l'arrêté du 16 Décembre 2021 aura lieu en 2024

Référentiel Métiers **Eduscol** <https://eduscol.education.fr/sti/sites/eduscol.education.fr/sti/files/textes/bts/bts-mecatronique-navale-btsmeca-n/14640-referentiel-bts-meca-n-1406-2022-copie.pdf>



BACCALAURÉAT: LES PROGRAMMES DES ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITÉS «RESSERRÉS»



Deux notes de service, publiées au BO de ce 30 septembre.

Elles définissent, "enseignement de spécialité par enseignement de spécialité, pour chaque série, les parties des programmes sur lesquelles les candidats peuvent être interrogés lors des épreuves terminales d'enseignements de spécialité (...).

Le resserrement des parties des programmes des enseignements de spécialités pouvant être évaluées lors des épreuves terminales (...) vise à tenir compte du calendrier scolaire et de la temporalité des procédures liées à l'entrée dans l'enseignement supérieur."

Pour le baccalauréat technologique [ici](#), pour le baccalauréat général [ici](#)

LA NEWSLETTER DU CLEMI- SEPTEMBRE 2022



<https://www.clemi.fr/fr/newsletter/newsletter-clemi-info-septembre-2022.html>

- Pré-inscription à l'opération « Renvoyé Spécial » avec la MDJ jusqu'au 7 octobre
- Inscription au concours Arte-CLEMI Reportage
- Inscription au concours Zéro Cliché pour l'égalité filles-garçons
- Lancement de la 2e édition du « Prix Samuel Paty » par l'APHG
- Lancement de la 3e édition d'Europorters avec l'APEM : le concours de reportages des jeunes citoyens européens
- Replay du webinaire « Citoyenneté numérique et éducation aux médias et à l'information » avec l'ANCT
- Les Semaines de l'engagement lycéen et collégien : lancez votre média scolaire !

BREF DE CHEZ #BREVES



Sports.

Le dispositif du Pass'Sport est reconduit Il est doté pour 2023 d'une enveloppe de 100 M€.

Culture. Le Pass Culture "poursuit en 2023 sa montée en puissance" et son budget est augmenté de 9,5 M€

SNU, Service civique.

L'enveloppe budgétaire allouée en 2023 au Service national universel permettra d'accueillir "près de 64 000 jeunes en séjours de cohésion". Les crédits inscrits au budget 2023 et la mobilisation de la trésorerie de l'Agence du Service civique permettront d'atteindre jusqu'à 150 000 jeunes en mission de service civique.

936 000 candidats ont pu postuler via la plateforme auprès de 21 000 formations proposant des diplômes reconnus par l'État, dont plus de 7 500 en apprentissage, indique le ministère dans son bilan du dispositif Parcoursup 2022.

Candidats versus propositions

Ce sont donc 5 000 candidats comptabilisés en plus ainsi que 1500 formations supplémentaires, toutes en apprentissage. Dans le détail, il y a 13 000 lycéens en moins parmi les candidats, 4 000 étudiants en recherche de réorientation en plus, + 6 000 en reprise d'études et + 8 000 lycéens et étudiants avec une scolarité étrangère (hors AEFE).

La moyenne des vœux reste stable (12,3 par candidat), le nombre total de vœux et de sous-vœux augmente légèrement à 11,6 millions. En tout, ce sont 3,8 millions de propositions d'admission qui ont été formulées aux candidats (+4 %) cette année. 810 730 candidats ont reçu une ou plusieurs proposition(s) en 2022, légèrement plus que l'année passée, mais ils ne sont plus que 640 262 candidats à avoir accepté une proposition d'admission, contre 647 040 en 2021.

Choix et accompagnement

Selon une étude menée par l'institut Ipsos début septembre auprès de 1001 néo-bacheliers, près des trois quarts d'entre eux (74%) déclarent avoir commencé à réfléchir à leurs choix de formation post-baccalauréat avant la terminale (39 % y pensent même dès la seconde, voire avant).

Pour préparer la phase de formulation des vœux sur Parcoursup en terminale, 75 % des élèves disent avoir bénéficié d'un accompagnement pour réfléchir à leur projet d'orientation apporté par le professeur principal, un chiffre qui baisse à nouveau pour cet exercice (76 % en 2021, 82 % en 2020). Après les proches et la famille, le professeur principal est le second acteur avec qui les répondants ont cherché à échanger pour obtenir des conseils sur leur projet d'orientation (à 56 %, en baisse de 4 points par rapport à 2021 et 8 points par rapport à 2020). Plus de 7 candidats sur 10 déclarent avoir été accompagnés dans leur lycée lors de l'inscription et de la création de leur dossier (77%, contre 73% l'an passé) ainsi qu'au moment de la formulation et de la confirmation de leurs vœux (75 %, + 5 points).



A noter également que, même si les sites Parcoursup (et son moteur de recherche) et celui de l'Onisep demeurent les dispositifs les plus utiles pour les recherches de formation et la construction d'un projet d'orientation, les candidats de cette année 2022 soulignent **l'importance des journées portes-ouvertes des établissements supérieurs et des salons de l'orientation**.

54 % des interviewés estiment que bénéficier d'un accompagnement leur a donné l'occasion de rechercher des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé auparavant, ce qui semble moins être le cas avec la plateforme et le moteur de recherche de Parcoursup (40 %).

Satisfaction

Enfin, seulement 72% des lycéens de l'enquête sont satisfaits des formations dans lesquelles ils ont été acceptés (70 % en 2021), et 68 % en ce qui concerne le délai dans lequel a été reçu la proposition d'admission. En outre, la plateforme n'est jugée fiable que par 57 % des répondants (contre 66% en 2021 et 74 % en 2020) , elle reste une source de stress pour 83 % étudiants et le dispositif est injuste pour 72 % d'entre eux.

Des points d'amélioration sont entrevus par le ministère, au sujet de l'accompagnement à l'orientation, en vue d' "augmenter l'efficacité de la phase principale pour réduire encore l'attente des candidats et le stress induit, naturel dans une période de choix d'avenir", mais encore pour "rendre l'examen des candidatures par les formations plus transparent en renforçant davantage la compréhension des critères de choix des dossiers par les commissions des formations". Il indique en outre que "des améliorations complémentaires sont actuellement étudiées et feront l'objet d'annonces ultérieures."

Le calendrier Parcoursup 2023

Phases d'information, d'inscription et d'admission. voici les dates clés de l'édition 2023.

Parcoursup est la plateforme en ligne d'admission post-bac.

Que vous soyez lycéen ou étudiant en recherche d'une réorientation, voici le calendrier pour candidater dans l'enseignement supérieur à la rentrée de septembre 2023.

- **20 décembre 2022** : ouverture du site d'information parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations ;

- **18 janvier 2023** : ouverture de la plateforme Parcoursup et formulation des vœux ;

- **8 mars 2023** : date limite de la formulation des vœux ;

- **6 avril 2023** : date limite pour compléter son dossier et confirmation des vœux ;

- **1er juin 2023** : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations).

Pour ceux qui ne reçoivent pas de propositions d'admission, **la phase complémentaire sera ouverte de la mi-juin jusqu'au 13 juillet 2023**.

BACCALAURÉAT GÉNÉRAL, TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL		
Calendrier de l'année de terminale 2022-2023		
BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE	BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL	parcoursup
Le contrôle continu pour le baccalauréat général et technologique a lieu tout au long de l'année.	Les épreuves professionnelles font l'objet d'un calendrier spécifique et variable selon la spécialité visée.	
Déc.		20 décembre : ouverture du site d'information parcoursup.fr avec le moteur de recherche des formations
JANV.		18 janvier : ouverture de la plateforme Parcoursup pour s'inscrire et formuler ses vœux
FÉV.		
MARS	20 au 22 mars : épreuves terminales d'enseignements de spécialité	8 mars : date limite pour formuler ses vœux
AVR.		6 avril : date limite pour compléter son dossier et confirmer ses vœux
Mai	22 mai au 2 juin : épreuves écrites et pratiques sur support informatique	
Juin	14 juin : épreuve de philosophie 19 au 20 juin : Grand oral	1er juin : lancement de la phase principale d'admission (réponses des formations) 10 juin : lancement de la phase complémentaire
JUIL.	4 juillet : résultats du baccalauréat 7 juillet : fin de la session 2023	4 juillet : résultats du baccalauréat 7 juillet : fin de la session 2023 13 juillet : fin de la phase principale d'admission
MÉRI-PCSI - Septembre 2022		

EDUCATION

L'ONU organise un sommet sur la transformation de l'Éducation
Le site [ici](#)



«Reconnaissant que l'éducation est un droit de l'Homme et un fondement de la paix, de la tolérance, des autres droits de l'Homme et du développement durable, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies invite les dirigeants du monde entier à un Sommet sur la transformation de l'éducation le lundi 19 septembre 2022 ».

Il s'agit de répondre «à une crise mondiale de l'éducation ; une crise d'équité, d'inclusion, de qualité et de pertinence». Des «consultations nationales ont été menées dans plus de 100 pays afin de développer une vision et une volonté commune» et d'identifier les domaines qui «requièrent une attention et une action accrue» : les écoles (qui doivent être «inclusives, équitables, sûres et saines»), les enseignants, la définition des compétences requises «pour vivre, travailler et promouvoir un développement durable», le rôle de la transformation numérique dans les apprentissages, et, dernier des cinq thèmes retenus, le financement de l'éducation.



L'ONU rappelle qu'un pré-sommet s'est tenu au siège de l'UNESCO du 28 au 30 juin 2022 et qu'il a réuni «plus de 1 800 personnes, dont 154 ministres et vice-ministres de l'éducation et deux chefs d'État.

L'organisation internationale attend du sommet une «mobilisation nationale et internationale en faveur de la transformation de l'éducation».

Le Secrétaire général présentera un «Énoncé de vision» qui constituera une «contribution aux négociations intergouvernementales sur l'avenir de l'éducation dans le cadre de la préparation du Sommet du futur.

Le sommet est précédé d'une journée de mobilisation «dirigée et organisée par des jeunes» demain 16 septembre et d'une «journée des solutions» samedi 17. La journée du 19 «sera consacrée à la présentation des Déclarations d'engagement national par les chefs d'État et de gouvernement». Des sessions thématiques seront également organisées pour mettre l'accent sur les priorités transversales de la transformation de l'éducation.

Quelques mots au sujet de l'Organisation des Nations Unies [ONU]

L'Organisation des Nations Unies réunit 192 Etats. Ses principales tâches sont les suivantes : maintenir la paix dans le monde, faire respecter le droit international public, préserver les [droits de l'Homme](#) et promouvoir la collaboration internationale.

Consacrant environ 70 % de toutes ses dépenses au développement, l'ONU compte aussi toute une série d'organisations qui sont à l'oeuvre dans [ce](#) domaine, dont le [Programme des Nations Unies pour le développement \(PNUD\)](#). L'Assemblée générale des Nations Unies donne parfois d'importantes impulsions au développement. En 2000, elle a par exemple adopté la Déclaration du Millénaire, dans laquelle les 189 chefs d'Etat et de gouvernement présents ont défini des objectifs internationaux ([Objectifs du Millénaire pour le Développement](#) puis Objectifs du Développement Durable).

LE MÉTIER D'ACCOMPAGNANT DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP (AESH)

Les accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) sont des personnels chargés de l'aide humaine. Ils ont pour mission de favoriser l'autonomie de l'élève en situation de handicap, qu'ils interviennent au titre de l'aide humaine individuelle, de l'aide humaine mutualisée ou de l'accompagnement collectif.

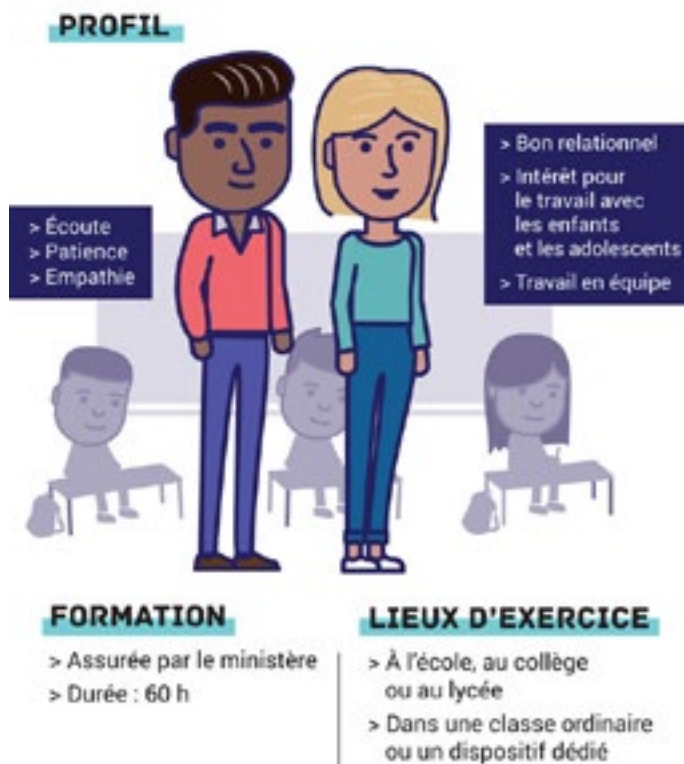
Ils sont des acteurs-clés qui contribuent à la mise en place d'une École pleinement inclusive, pour offrir à chaque élève, de la maternelle au lycée, une scolarité adaptée à ses besoins.

Les AESH sont des agents contractuels de l'État recrutés par contrat de droit public. Leur contrat, d'une durée de trois ans, est renouvelable une fois, avec la possibilité d'obtenir à terme un contrat à durée indéterminée.

Les missions de l'AESH sont précisées dans le projet personnalisé de scolarisation (PPS) et dans le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) de chaque élève en situation de handicap.

Les activités des personnels chargés de l'aide humaine sont divisées en trois domaines qui regroupent les différentes formes d'aides apportées aux élèves en situation de handicap, sur tous les temps et lieux scolaires (dont les stages, les sorties et voyages scolaires). L'accompagnement des élèves favorise :

- les actes de sa vie quotidienne,
- l'accès aux activités d'apprentissage (éducatives, culturelles, sportives, artistiques ou professionnelles),
- les activités de la vie sociale et relationnelle.



Quel profil pour devenir accompagnant ?

Afin de permettre aux élèves d'acquérir ou de renforcer leur autonomie, d'accéder aux savoirs et de participer aux activités de la classe et de l'école ou de l'établissement, les accompagnants doivent répondre à certaines qualités telles que : l'écoute, la patience, l'empathie, un bon relationnel, un intérêt pour le travail avec les enfants ou les adolescents, le goût du travail d'équipe.

Les accompagnants des élèves en situation de handicap sont recrutés parmi :

- les candidats titulaires d'un diplôme professionnel dans le domaine de l'aide à la personne ;
- les candidats justifiant d'une expérience professionnelle d'au moins neuf mois dans les domaines de l'accompagnement des personnes en situation de handicap, des élèves en situation de handicap ou des étudiants en situation de handicap ;
- les candidats justifiant d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV, ou d'une qualification reconnue au moins équivalente à l'un de ces titres ou diplômes.





L'école inclusive, c'est une école qui scolarise tous les élèves et s'adapte à leurs besoins particuliers, quel que soit leur lieu de scolarisation.

Il y aurait encore un déficit d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) pour la rentrée. Dans un rapport révélé dimanche, la Défenseure des droits, Claire Hédon, pointe du doigt le « manque » de personnes exerçant cette fonction. Un constat déjà formulé par la médiatrice de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, Catherine Becchetti-Bizot, fin juillet.

Pourtant, avec l'impulsion donnée ces dernières années à l'école inclusive, le nombre d'AESH a bondi de 42 % depuis 2017, pour s'établir à 132.200 selon les chiffres du ministère de l'Education nationale. C'est plus que la hausse du nombre d'enfants en situation de handicap qui seront scolarisés en milieu ordinaire à la rentrée. Celui-ci a augmenté de 25 % en cinq ans, pour s'établir à 430.000.

4.000 postes en plus à la rentrée

Le ministre de l'Education nationale, Pap Ndiaye, a de plus annoncé en juillet la création de 4.000 emplois d'AESH supplémentaires pour septembre. Par ailleurs, 300 unités localisées (ULIS) seront ouvertes à la rentrée, pour s'établir à 10.200 sur ensemble du territoire. Selon le ministre, le budget consacré aux AESH représente désormais 2,3 milliards d'euros, « une somme importante qui est en croissance ».



LE PORTRAIT DU MOIS



Gisèle Halimi est une avocate, militante féministe et femme politique francotunisienne.

Il y a deux ans, le 28 juillet 2020, la France pleurait le décès de Gisèle Halimi, une femme engagée qui a mené de multiples combats, dont celui de l'émancipation des femmes. Originaire de Tunisie, elle rejoint Paris en 1945 pour y étudier le droit. Elle sera plus tard naturalisée française.

Sa carrière d'avocate aura marqué le paysage judiciaire français en défendant notamment des femmes auxquelles l'on reproche d'avoir avorté. C'est l'affaire du procès de Bobigny en 1972 qui la rendra célèbre: Gisèle Halimi refuse de demander pardon au nom de sa cliente, et fait elle-même le procès de la loi liberticide de 1920 sur l'avortement. Marie-Claire Chevalier, qui a avorté après avoir été violée, est acquittée. C'est une étape importante dans la marche vers la légalisation de l'avortement en 1975.

Gisèle Halimi

«Une femme ne doit pas faire de bruit, ne pas déranger, ne pas se faire remarquer, ne pas avoir l'esprit de compétition, ne pas chercher la gloire. Ça, c'est réservé aux hommes. Mais rebellez-vous ! Pensez enfin à vous. A ce qui vous plaît.»

Extrait de «Une farouche liberté».

«J'en arrive à ce qui me paraît le plus important dans la condamnation de cette loi. Cette loi, Messieurs, elle ne peut pas survivre et, si l'on m'écoutait, elle ne pourrait pas survivre une seconde de plus : Pourquoi ? Pour ma part, je pourrais me borner à dire : parce qu'elle est contraire, fondamentalement, à la liberté de la femme, cet être, depuis toujours opprimé. La femme était esclave disait Bebel, avant même que l'esclavage fût né. Quand le christianisme devint une religion d'État, la femme devint le « démon », la « tentatrice ». Au Moyen Âge, la femme n'est rien. La femme du serf n'est même pas un être humain. C'est une bête de somme. Et malgré la Révolution où la femme émerge, parle, tricote, va aux barricades, on ne lui reconnaît pas la qualité d'être humain à part entière. Pas même le droit de vote. Pendant la Commune, aux canons, dans les assemblées, elle fait merveille. Mais une Louise Michelle et une Hortense David ne changeront pas fondamentalement la condition de la femme.

Quand la femme, avec l'ère industrielle, devient travailleur, elle est bien sûr – nous n'oublions pas cette analyse fondamentale – exploitée comme les autres travailleurs.

Mais à l'exploitation dont souffre le travailleur, s'ajoute un coefficient de surexploitation de la femme par l'homme, et cela dans toutes les classes.

La femme est plus qu'exploitée. Elle est surexploitée. Et l'oppression – Simone de Beauvoir le disait tout à l'heure à la barre – n'est pas seulement celle de l'économie.

Elle n'est pas seulement celle de l'économie, parce que les choses seraient trop simples, et on aurait tendance à schématiser, à rendre plus globale une lutte qui se doit, à un certain moment, d'être fractionnée. L'oppression est dans la décision vieille de plusieurs siècles de soumettre la femme à l'homme. « Ménagère ou courtisane », disait d'ailleurs Proudhon qui n'aimait ni les juifs, ni les femmes. Pour trouver le moyen de cette soumission, Messieurs, comment faire ? Simone de Beauvoir vous l'a très bien expliqué. On fabrique à la femme un destin : un destin biologique, un destin auquel aucune d'entre nous ne peut ou n'a le droit d'échapper. Notre destin à toutes, ici, c'est la maternité. Un homme se définit, existe, se réalise, par son travail, par sa création, par l'insertion qu'il a dans le monde social. Une femme, elle, ne se définit que par l'homme qu'elle a épousé et les enfants qu'elle a eus.

Telle est l'idéologie de ce système que nous récusons.»

Extrait de la plaidoirie de Gisèle Halimi lors du procès de Bobigny en 1972.

Gisèle Halimi
La cause des femmes



EN IRAN, LA RÉVOLTE DES FEMMES



Photo d'Kenzo TRIBOUILLARD / AFP) ©AFP

Les manifestations se multiplient en Iran pour dénoncer la mort de Masha Amini, suite à son arrestation par la police des mœurs.

UNE MOBILISATION INÉDITE DE LA SOCIÉTÉ IRANIENNE

Depuis plusieurs semaines, l'Iran est le théâtre de manifestations et d'affrontements inédits. Ces événements surviennent alors qu'une jeune femme de 22 ans est désolée dans des circonstances troublantes, après avoir été arrêtée à Téhéran par la police des mœurs, chargée de faire appliquer la loi sur le port du voile obligatoire. Sa mort a été annoncée le 16 septembre dernier par sa famille.

Mahsa Amini était en visite dans la capitale iranienne lorsqu'elle a été arrêtée, le 13 septembre, par des policiers, avant d'être hospitalisée quelques heures plus tard. Depuis, de violentes manifestations, découlant parfois sur des morts, ont éclaté partout dans le pays. Alors que la police et les autorités iraniennes bottent en touche en évoquant un «incident», ce sont toutes les femmes, auxquelles se joignent aussi des hommes, qui sont désormais vent debout contre le régime.

Cette véritable révolte prend plusieurs formes : protestations, affrontements mais aussi actes symboliques tels que se couper les cheveux, retirer son voile, voire le brûler.

Les réseaux sociaux accueillent et relayent ces actions. On y trouve des centaines de femmes se coupant les cheveux face caméra, brûlant leur voile et réclamant la chute de la dictature en Iran.

Les autorités iraniennes répondent dans la rue par une forte répression mais elles ont également trouvé une parade pour enrayer le phénomène qui se propage sur internet : restreindre l'accès aux réseaux sociaux tels que WhatsApp et Instagram. Des pannes d'Internet ont été rapportées dans tous le pays, tout comme l'interruption de certains opérateurs de téléphonie mobile.

Il semble y avoir une contestation grandissante de ce régime, en place depuis 1979. Les dernières manifestations ayant pris de l'ampleur ont eu lieu en 2019 et ont été réprimées dans le sang.



LE RÉGIME IRANIEN, UN VECTEUR DISCRIMINATION

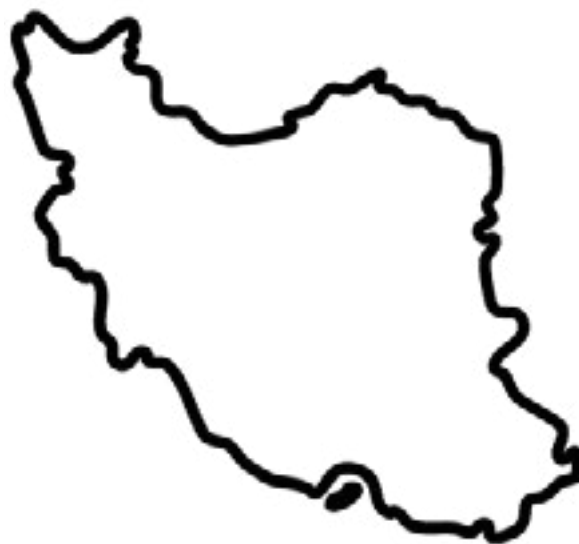
Le régime politique, un frein à l'émancipation

La République islamique d'Iran, proclamée le 1er avril 1979, est un régime autoritaire revendiquant une double légitimité théocratique et populaire. Elle repose sur la loi islamique (charia) et sur le principe de la tutelle du juriconsulte (velayat-e faqih) : la Constitution iranienne place l'ensemble des institutions (politiques, judiciaires, militaires et médiatiques) sous l'autorité du Guide suprême de la Révolution islamique et du Conseil des Gardiens. Cette fonction est assumée depuis le décès de l'ayatollah Khomeyni en juin 1989 par l'ayatollah Khamenei. Il est assisté du Conseil suprême de sécurité nationale, dont le responsable est le viceamiral Ali Shamkhani et du Conseil de discernement des intérêts supérieurs du régime, présidé par l'ayatollah Sadegh Larijani, qui exerce depuis décembre 2018 cette fonction de supervision des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire.

Le Président de la République, Ebrahim Raïssi, exerce certaines fonctions de chef d'État (signature des traités, accréditation des ambassadeurs, etc.) et assume celles de chef de gouvernement ; il est responsable devant le Guide et devant le Parlement.

Les droits de l'homme malmenés par le régime

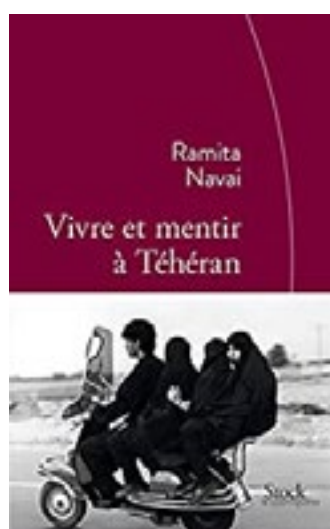
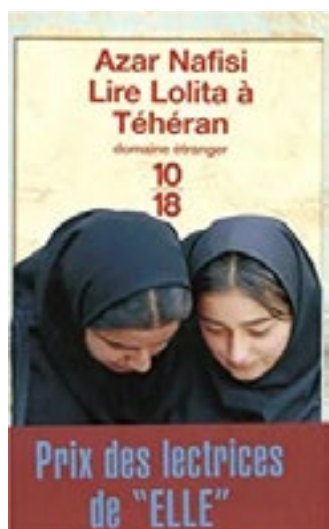
La situation des droits de l'Homme a connu une dégradation importante depuis 2009. La liberté d'expression, d'association et de réunion connaissent toujours d'importantes restrictions. De nombreux activistes politiques ainsi que des défenseurs des droits de l'Homme sont emprisonnés. Les minorités font face à des discriminations sociales importantes. Les atteintes à la liberté d'expression, visant notamment la presse réformatrice, perdurent (170ème place du classement mondial de la liberté de la presse établi par RSF en 2019). Internet reste très surveillé. Les condamnations à mort restent à un niveau très préoccupant, bien qu'elles soient en diminution depuis plusieurs années (966 en 2015 contre 223 en 2018).



**EN IRAN, LE CRI DE RALLIEMENT
"FEMME, VIE, LIBERTÉ" ILLUSTRE LA
PRISE DE CONSCIENCE DE TOUTE UNE
NATION »**

Article du Monde, à lire [ici](#).

«En février 1979, avant même l'instauration de la République islamique d'Iran, l'ayatollah Khomeini considérait déjà la liberté de la femme comme le principal obstacle à son projet politique. Les premières mesures à cet égard rendaient obligatoires le voile islamique sur le lieu de travail et le foulard dans les lieux publics. Du jour au lendemain, la femme a perdu tous les droits que lui octroyait la loi de protection de la famille, notamment la garde des enfants en cas de divorce, et même celui de voyager sans l'accord de son mari. Ce dernier, en revanche, allait être autorisé à épouser jusqu'à quatre femmes à la fois. Un beau matin, les murs de la ville furent repeints pour afficher de nouveaux slogans prônant « le voile, comme rempart de la République islamique ».



Des idées de lectures pour mieux comprendre la société iranienne et la place des femmes

Les femmes et les filles

Les femmes sont victimes de discrimination dans la loi et dans la pratique, notamment en ce qui concerne le mariage, le divorce, l'emploi, l'héritage et les fonctions politiques.

Les lois discriminatoires sur le port obligatoire du voile entraînent un harcèlement quotidien, des détentions arbitraires, des actes de torture et d'autres mauvais traitements, ainsi que le refus d'accès à l'éducation, à l'emploi et aux espaces publics.

Le Parlement a encore affaibli le droit à la santé sexuelle et reproductive en adoptant un projet de loi intitulé "Population jeune et protection de la famille", qui interdit notamment aux établissements financés par l'État de fournir gratuitement des moyens de contraception, oblige les pharmacies à ne vendre des contraceptifs que sur ordonnance, interdit la vasectomie et la tubectomie, sauf lorsque la grossesse mettrait en danger la vie de la femme ou entraînerait un préjudice physique grave ou des difficultés insupportables pendant la grossesse ou après l'accouchement, et supprime l'accès aux tests de dépistage prénatal.

La Commission sociale du Parlement a approuvé en juillet le projet de loi de longue date intitulé "Défense de la dignité et protection des femmes contre la violence", après des amendements régressifs du pouvoir judiciaire. Ce projet de loi, qui attendait l'approbation finale, contient des dispositions bienvenues, notamment la création d'unités de police spéciales, de refuges et d'un groupe de travail national chargé d'élaborer des stratégies de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Toutefois, il ne définit pas la violence domestique comme une infraction distincte, ne criminalise pas le viol conjugal et le mariage d'enfants, et ne garantit pas que les hommes qui assassinent leur femme ou leur fille soient punis de manière proportionnée. Dans les cas de violence domestique, le projet de loi donne la priorité à la réconciliation plutôt qu'à la responsabilité.

L'âge légal du mariage pour les filles reste fixé à 13 ans, et les pères peuvent obtenir une autorisation judiciaire pour que leurs filles soient mariées plus jeunes. Selon les chiffres officiels, entre mars 2020 et mars 2021, les mariages de 31 379 filles âgées de 10 à 14 ans ont été enregistrés, soit une augmentation de 10,5 % par rapport à l'année précédente (source: Amnesty International).





RÉSEAUX SOCIAUX : COMMENT FAIRE POUR SE PROTÉGER FACE AU CYBERHARCÈLEMENT

Qu'est-ce que le cyberharcèlement ou harcèlement en ligne ?

Le cyberharcèlement consiste en des agissements malveillants répétés, dans un cadre public ou restreint. Ils peuvent être le fait d'une seule personne ou de plusieurs individus et se dérouler sur les réseaux sociaux, messageries, forums, blogs, etc. Les conséquences du cyberharcèlement peuvent être dramatiques pour les victimes : dépression, décrochage scolaire ou professionnel, troubles psychologiques ou émotionnels, violence, suicide, etc. Le cyberharcèlement est puni par la loi qui prévoit de lourdes sanctions à l'encontre de ses auteurs.

Le cyberharcèlement a pour objectif l'atteinte et la dégradation des conditions de vie de la personne qui en est victime.

Vidéo à visionner sur la chaîne Konbini.



peut prendre plusieurs formes telles que :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne
- la propagation de rumeurs
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe
- la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture
- le sexting (c'est la contraction de "sex" et "texting"). On peut le définir comme "Des images produites par les jeunes (17 ans et moins) qui représentent d'autres jeunes et qui pourraient être utilisées dans le cadre de la pornographie infantile"

Des conséquences graves

La cyberviolence et le cyber-harcèlement ont des conséquences graves sur le bien-être et la santé mentale des victimes mais aussi des agresseurs et des témoins. Il existe un consensus général selon lequel ces conséquences seraient plus importantes que celles du harcèlement traditionnel en raison des caractéristiques particulières de ce type de violence (anonymat, pouvoir de dissémination et public élargi etc.). Il existe des différences selon le type de cyberviolence et les jeunes sont plus affectés par des abus au moyen du téléphone portable ou par la diffusion indésirée de photographies/vidéo clips de la victime que par des courriels désagréables ou des agressions dans des réseaux sociaux. Contrairement à la violence ordinaire, face à l'écran, les victimes sont très souvent seules et ne peuvent pas être aidées par leurs camarades.



Comment se prémunir du cyberharcèlement ?

Vérifiez les paramètres de confidentialité de vos comptes en ligne qui sont souvent visibles par tous par défaut. Restreignez la visibilité de vos informations personnelles et de vos publications aux seules personnes que vous autorisez dans les paramètres de configuration de vos réseaux sociaux.

Maîtrisez vos cercles de connaissances en distinguant les différents groupes ou personnes avec lesquels vous échangez et ce que vous partagez avec eux.

Maîtrisez vos publications qui peuvent vous échapper et être rediffusées ou interprétées au-delà de ce que vous envisagiez.

Faites preuve de discernement avec certaines informations relayées et vérifiez-les. Elles peuvent être partiellement ou totalement fausses, délibérément ou non, voire particulièrement polémiques, et avoir de graves conséquences pour vous ou les personnes qui en sont le sujet.

Ne renseignez votre profil qu'avec le minimum d'informations nécessaires. Mesurez l'utilité de communiquer toute information qui n'est pas obligatoire (date de naissance, lieu de résidence...).

Faites attention à qui vous parlez et soyez vigilant face aux demandes de contact d'inconnus ou de personnes que vous ne connaissez pas vraiment ou encore celles dont l'identité a pu être usurpée.

Soyez vigilant lorsque vous communiquez des informations personnelles, intimes ou sensibles. De même s'il s'agit d'informations concernant d'autres personnes.

Sur France 5, le témoignage d'Aliya victime de harcèlement en ligne, à regarder [ici](#).



Que faire en cas de cyberharcèlement ?



Harcèlement

Ne répondez pas aux commentaires ou aux messages qui s'apparentent à du cyberharcèlement. Vous risqueriez d'empirer la situation en y montrant de l'intérêt.

Parlez-en à un tiers de confiance. Dans une situation de cyberharcèlement, le plus important est de ne pas se taire et de ne pas rester isolé. Il faut en parler, par exemple, à un membre de la famille (conjoint, parents, frères, sœurs, etc.), à un ami, ou encore, dans le cadre scolaire, à un adulte de l'école ou à un camarade de classe.

Conservez les preuves. Faites des captures d'écran, conservez les messages et les informations liées aux auteurs du cyberharcèlement, qui pourront vous servir pour signaler et caractériser cette situation, voire pour déposer plainte.

Verrouillez au plus vite les comptes de réseaux sociaux. Modifiez les paramètres de confidentialité de vos comptes de manière à en restreindre la visibilité des harceleurs. Il existe ainsi des options de confidentialité pour « ne plus me trouver », « ne pas afficher/partager ma liste d'amis ». Il est également possible de « bannir » les visiteurs ou contacts indésirables et de bloquer les auteurs de messages harcelants.

Signalez les contenus ou les comportements illicites auprès des plateformes sur lesquelles ils sont présents afin de les faire supprimer.

Demandez à ce que les contenus harcelants ne soient plus référencés par les moteurs de recherche. Si ces publications vous concernant apparaissent dans les résultats de moteurs de recherche, il est possible de demander de ne plus les voir afficher. Cette procédure est appelée le déréférencement. La plupart des moteurs de recherche mettent à votre disposition un formulaire en ligne à remplir pour demander un déréférencement.

Signalez les faits sur la plateforme dédiée du ministère de l'intérieur en cas d'injure, de diffamation, de menace, d'incitation à la haine, à la discrimination, à la violence ou de mise en danger : [Internet-signalement.gouv.fr](https://internet-signalement.gouv.fr).

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ou encore par écrit au procureur de la République du tribunal judiciaire dont vous dépendez en fournissant toutes les preuves en votre possession. Vous pouvez être accompagné gratuitement dans cette démarche par une association de France Victimes au 116 006 (appel et service gratuits), numéro d'aide aux victimes du ministère de la Justice. Service ouvert 7 jours sur 7 de 9h à 19h.



Les fakes news trop présentes sur TikTok selon une étude.

L'application est passée devant Google comme moteur recherche utilisé par les plus jeunes pour trouver une information.

Problème : La désinformation sur TikTok a atteint des niveaux alarmants, d'autant plus que l'application est de plus en plus utilisée par les adolescents comme moteur de recherche, selon une étude publiée par la société NewsGuard mercredi 14 septembre.

L'organisation a mené des recherches début septembre sur différents sujets d'actualité, de l'invasion de l'Ukraine par la Russie aux vaccins contre le Covid, et déterminé que 20% des vidéos obtenues dans les résultats contenaient des informations fausses ou trompeuses.

Elle met en avant une vidéo dans laquelle une jeune femme révèle sa recette pour un «remède qui peut tout guérir», l'hydroxychloroquine, un traitement controversé qui s'est révélé inefficace contre le Covid.



Selon NewsGuard, *«la toxicité de TikTok constitue désormais un danger important parce que des recherches de Google suggèrent que TikTok est de plus en plus utilisé par les jeunes (...) pour trouver des informations»*. «En 2021, TikTok a dépassé Google en tant que site web le plus populaire au monde, d'après Cloudflare», une entreprise spécialisée dans l'infrastructure et les services sur Internet, ajoute l'entreprise spécialisée dans les outils d'évaluation des sites d'information.

« La toxicité de TikTok constitue désormais un danger important parce que des recherches de Google suggèrent que TikTok est de plus en plus utilisé par les jeunes (...) pour trouver des informations », s'alarme NewsGuard, qui précise par ailleurs que les sujets recherchés par les jeunes sont très souvent **controversés en ligne**, comme par exemple les élections américaines. De son côté, TikTok a répondu que son « règlement indique clairement que nous ne permettons pas la désinformation nocive, y compris la désinformation médicale, et nous retirons de la plateforme les contenus qui en relèvent ».

«Des commentaires insultants »

De manière générale, les chercheurs de NewsGuard assurent que même les résultats de recherche qui ne contiennent pas de désinformation «sont souvent plus clivants que ceux de Google». Ils citent des propos insultants sur de nombreuses vidéos sur les élections américaines.

L'application estime en outre que la méthodologie de l'étude présente des défauts car elle tire des conclusions à partir de recherches limitées.

Comment encourager les adolescents à prendre le vélo pour aller au collège ou au lycée (ADEME)



«Il est nécessaire d'offrir aux élèves les conditions idéales permettant des déplacements à vélo vers les établissements scolaires», estime l'ADEME. [Le rapport ici](#)

L'Agence de la transition écologique publie la première étude nationale sur la mobilité cyclable des collégiens et des lycéens et elle s'appuie sur l'exemple d'autres pays comme les Pays-Bas ou le Danemark pour affirmer que «les habitudes de mobilité se prennent dès le plus jeune âge pour se déplacer à vélo ».

Mais «la mise en selle de millions d'adolescent.e.s implique nécessairement la définition d'une stratégie à l'échelle nationale, d'autant plus que les leçons apprises durant cette étude montrent un manque de moyens financiers et un manque de connaissances pour réaliser des actions de mobilité cyclable au sein des collèges et lycées.», d'ajouter que «les régions et départements doivent aller plus loin et généraliser cette dynamique».

Parmi les freins que l'Agence a identifiés, la représentation qu'ont les adolescentes du vélo, vu comme **une pratique sportive**. Il convient donc d'avoir «**une approche résolument genrée** dans la promotion du vélo comme mode de déplacement afin de lutter contre une pratique cyclable faible de la part des adolescentes, en travaillant sur la disponibilité et la visibilité de vélo confortables et pratiques pour les adolescentes».

La présence de pistes cyclables joue aussi sur les modes de transport des élèves «puisque 22 % d'entre eux privilégient le vélo lorsqu'il y a une piste cyclable qui mène à leur établissement alors que seulement 10 % des collégiens interrogés se déplacent à vélo alors qu'il n'existe pas de piste cyclable entre chez eux et le collège». Les chefs d'établissement évoquent aussi le manque de stationnements vélo : «la moitié des répondants disposent de moins de 30 places de stationnement alors qu'en moyenne un collège comporte 490 élèves et un lycée 587 élèves.» Et seuls 3 % des répondants déclarent que leur établissement dispose d'un PDES (Plan de déplacement des établissements scolaires). Du côté des Régions, «l'engagement en faveur de la mobilité cyclable des élèves du secondaire est quasi unanime» et les mesures «portent principalement sur l'achat de flotte de vélos, l'équipement des lycées en stationnement vélo sécurisé» ou des aménagements cyclables sécurisés. Mais les plans sont assez récents et «pour le moment, très peu de retours sur les actions ont pu être faits, ne permettant pas d'évaluer l'impact des mesures prises». De même, «de nombreux départements se sont emparés de l'accompagnement du développement de la pratique cyclable chez les collégiens». A noter que «certains territoires commencent à réduire voire supprimer les ramassages scolaires, fort coûteux, dans un rayon de 3 km autour des établissements et à encourager les trajets à vélo en remplacement».

Le rapport rappelle que la «loi d'orientation des mobilités» du 24 décembre 2019, si elle n'évoque pas la mobilité à vélo des adolescents» modifie le code de l'éducation et introduit le «Savoir rouler à vélo» dans le code de l'éducation (art L.312-13-2), qui «systématise l'apprentissage du vélo au sein des établissements du premier degré».

D'autres mesures «ne ciblant pas spécifiquement les adolescents (...) peuvent avoir un impact fort sur les déplacements à vélo des adolescents», le forfait mobilités durables (FMD), obligatoire pour tous les agents de l'État, le Fonds mobilités actives pour la réalisation d'aménagements cyclables, l'identification des cycles et le stationnement sécurisé, le Plan vélo national , les zones à faibles émissions...



Crise énergétique & lycées, les Régions réagissent

La crise énergétique amène les collectivités à annoncer des stratégies de limitation des consommations de gaz et d'électricité dans les établissements scolaires. Après la Région Nouvelle Aquitaine (voir [ici](#)), voici les exemples d'Auvergne-Rhône-Alpes, Hauts-de-France, Ile-de-France, Grand-Est, Occitanie, Centre-Val-de-Loire, Bretagne.



Laurent Wauquiez a présenté, mercredi 21 septembre le «Plan régional de sobriété énergétique pour les lycées de la Région» qui «permettra de réduire de 30 % la consommation énergétique et les émissions de CO2 des lycées, publics comme privés, avant 2024». Ce plan, de 80 M€ intervient alors que la facture énergétique globale des lycées, de 45 M€ en 2021, devrait «atteindre 140 millions d'euros en 2023». Sont notamment prévus le déploiement d'1 million d'ampoules LED, l'expérimentation, avec l'entreprise Schneider, de «logiciels intelligents permettant de mesurer, optimiser et réduire la consommation énergétique, d'importants travaux de rénovation dans les lycées les plus énergivores, l'installation de panneaux photovoltaïques sur les parkings des lycées, les préaux et les toitures, etc., le raccordement de lycées à des réseaux de chaleur. Les nouveaux établissements «répondent à ces problématiques» et la Région donne l'exemple d'un lycée de Clermont-Ferrand «qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme».

Les autres Régions ne communiquent pas sur un plan spécifique en ces jours de rentrée et de médiatisation de la crise, mais donnent, sur leurs sites, des indications sur leurs stratégies de réduction des coûts et des émissions de gaz à effet de serre.



Dans la **Région Hauts-de-France**, «ça débute !». Elle s'est fixé comme objectif de multiplier par deux la part des énergies renouvelables à l'horizon 2030 et s'est engagée, sur trois ans, «dans une démarche de solarisation des toitures de 76 lycées». Une première enveloppe de 3,3 millions d'euros a permis d'enclencher des travaux de rénovation des toitures et de solarisation cet été dans cinq lycées, un par département. Le site [ici](#).



En **Occitanie** «un nouveau lycée à énergie positive» a ouvert ses portes à Gragnague (31) cette année, c'est «le neuvième d'Occitanie». Il est entièrement chauffé par géothermie. La Région doit «réduire de 60 % la consommation des lycées d'ici 2050». Elle a en projet la construction de «quatre nouveaux établissements exemplaires». Le site [ici](#)



La Région Grand Est mobilise «250 millions d'euros pour élargir le plan Lycées verts d'ici 2023» et se donne pour objectifs de «baisser de 40 % la consommation d'énergie des établissements d'ici 2030». 124 lycées «pourront compter sur l'installation d'instruments de mesure et de régulation de la dépense énergétique, 44 autres lycées «profiteront de travaux d'isolation et de rénovation». ([ici](#))



«100% des lycées de la région **Centre Val-de-Loire** seront engagés dans un programme de performance énergétique» indique la collectivité qui a signé en 2015 une charte sur l'obligation de rénovation des bâtiments tertiaires et qui a lancé avec ENGIE et avec le soutien de l'Europe un programme de réduction de plus de 30 % des consommations énergétiques de 62 lycées sur 15 ans.



En **Bretagne**, le «Plan Energie Lycées», mis en place en juin 2019 vise une réduction des consommations énergétiques de 60 % d'ici à 2050. Des outils «de suivi, de comptage et pilotage de l'énergie» seront mis en place dans chaque bâtiment d'ici 5 à 7 ans, tandis que chaque année, 3 sites «vieillissants» feront l'objet de travaux «de réhabilitation et d'isolation».

«Avec l'explosion du coût des énergies fossiles», il suffira de deux années pour amortir le coût du passage à la géothermie pour le chauffage du lycée professionnel Condorcet à Arcachon. L'échangeur a été mis en service indique la Région Nouvelle Aquitaine. Interrogée par ToutEduc, celle-ci indique que le coût total de 671 000€ a été financé, pour deux tiers par la collectivité et pour un tiers par le groupe Vermilion Energy, qui se présente comme «le premier producteur de pétrole en France».

ToutEduc. Quand et comment la décision a-t-elle été prise ?

La Région. La décision a été prise il y a environ trois ans, sur sollicitation du groupe Vermilion. Contraint par l'Europe à trouver des projets utilisant de l'énergie renouvelable, celui-ci a contacté la Région afin de pouvoir chauffer partiellement le lycée Condorcet.

ToutEduc. Est-ce une opération lourde qui suppose de modifier toutes les canalisations et radiateurs ?

La Région. Le potentiel énergétique exploitable et véhiculé par l'eau géothermale a fait l'objet de simulations au regard des nécessités énergétiques du lycée. Les optimisations énergétiques ont été réalisées dans les services de la Région, et (...) ont permis une optimisation et une rationalisation des investissements à tous les niveaux, le plus gros au niveau de la production primaire, mais avec une conservation des réseaux secondaires. Quelques modifications de débits (...) ont été réalisées pour fonctionner en moyenne température. Tous les radiateurs ont été conservés.

ToutEduc. De combien pensez-vous voir baisser votre facture de gaz ?

La Région. Sur la base des tarifs du mois d'août, la facture passerait de près de 291 000 euros par an à moins de 35 000 euros par an. Cette économie s'accompagne d'une division par 37 de la consommation d'énergie et par 18 des émissions de gaz à effet de serre.

ToutEduc. Le retour sur investissements est prévu sur combien d'années ?

La Région. Le projet était parti sur un retour sur investissement d'environ 11 ans pour la Région, une durée en cohérence avec le déroulé des travaux à mener en matière de transition énergétique. Avec l'explosion du coût des énergies fossiles liée au contexte géopolitique, 2 années de fonctionnement amortiront les installations.

ToutEduc. L'opération est-elle duplicable ?

La Région. Cette technique de substitution par une source énergétique de haute enthalpie (température de 60°C environ) proche d'un lycée, est rare car le potentiel est lui-même rare. Dans le même registre, le lycée de Borda, à Dax dans le département des Landes, a dernièrement fait l'objet d'une opération quasi-identique, mais grâce à une singularité géologique locale, en lien avec la Régie des eaux du Grand-Dax participant à la distribution de l'eau thermale vers le lycée.

ToutEduc. La Région a-t-elle d'autres projets du même type ?

La Région. Il n'y a pas en ce moment de projet via une source locale autour de 60°C. En revanche, une politique générale de substitutions des lycées est en cours par des géothermies assistées par pompes à chaleur, en «technologie doublets» ou «sondes sèches» (pour aller chercher la chaleur du sol en profondeur, en l'absence d'eaux souterraines, ndlr). Les résultats sont proches sur le plan financier comme sur le bilan-carbone.

ToutEduc. Et avez vous d'autres projets ?

La Région : Le plus gros des autres projets se fait par des substitutions en RCU (réseaux de chauffage urbain), géothermies, ou chaufferies-bois. Chaque site fait l'objet d'une étude de faisabilité dans le cadre d'un schéma régional d'investissement spécifique. La situation en 2022 pour les lycées publics de Nouvelle-Aquitaine porte à 116 le nombre de lycées fonctionnant avec une production en énergie renouvelable pour les installations thermiques, et 66 pour la production d'électricité en renouvelable (solaire principalement).

LA MARINE EN RÉGION

POINT ACTUALITÉ 1:

INTERVENTION BIA ET BIMER AU LYCÉE DES MÉTIERS ET TECHNOLOGIES INNOVANTES CHARLES JULLY DE SAINT-AVOLD (57)

Le 21 septembre 2022, la Marine nationale est intervenue au sein du lycée des métiers et technologies innovantes Charles Jully de Saint-Avold devant plus de quarante lycéens suivant à la fois le brevet d'initiation aéronautique (BIA) et le brevet d'initiation à la mer (BIMer). Des brevets qui assurent, réciproquement, les bases d'une culture générale dans le domaine aéronautique et maritime.

Le maître-principal Nicolas a ainsi exposé aux 42 jeunes Lorrains les enjeux économiques, géostratégiques, scientifiques, environnementaux et humains que représentent la mer, la nécessité d'une Marine pour les protéger ou défendre, ainsi que les quatre-vingts métiers dans quatorze domaines d'emploi possibles au sein de la Marine pour y répondre.

L'objectif du BIMer est en effet de proposer aux étudiants une ouverture sur les enjeux maritimes ainsi de promouvoir les métiers civils et militaires liés à la mer. Ce diplôme s'adresse aux élèves de toutes les régions françaises, en métropole comme en Outre-mer. Le lycée professionnel Charles Jully est le premier établissement de la région académique Grand Est à le proposer. Ainsi, pour cette première intervention de la Marine au BIMer de Saint-Avold, M. Fabrice Britscher - proviseur de l'établissement, M. Jean-Louis Deutsch - directeur délégué aux formations technologiques et la lieutenant de vaisseau Marine Monjardé – responsable pour la région Grand Est du recrutement de la Marine ont tenu à aller à la rencontre des 6 filles et 36 garçons composant l'assemblée, pour échanger avec eux sur leurs premières impressions et les encourager pour la suite de leur formation.



POINT D'ACTUALITÉ 2 :

RECRUTEMENT OFFICIER : DES POSTES À POURVOIR DÈS MAINTENANT

Le recrutement des officiers sous contrat et des volontaires officiers aspirants de la branche Etat-Major se poursuit et de nombreuses offres ont ouvertes sur le site www.LaMarineRecrute.fr !

Les offres d'officier sous contrat Etat-major (contrat de quatre ans) et les offres de volontaire officier aspirant Etat-major (contrat d'un an) sont accessibles à partir d'un bac +3 et fonctionnent comme dans le civil : les fiches de poste s'ouvrent et se ferment selon les besoins de la Marine tout au long de l'année.

Affectés principalement à terre, les officiers de la branche État-major occupent des fonctions dans le domaine du soutien (Ressources Humaines, communication, marketing...).

Il est également possible de créer des alertes sur le site en fonction des critères de recherche afin de ne louper aucune offre !

Quelques exemples d'offres en ligne :

- Responsable du suivi et de la maîtrise des architectures numériques ;
- Expert entraînement force navale ;
- Chef de projet cyberdéfense, Ingénieur cyberdéfense et Coordinateur cyberdéfense ;
- Expert en pyrotechnie ;
- Conseiller en transition professionnelle.

LA MARINE RECRUTE

DANS LA MÉCANIQUE ET LA MAINTENANCE

Sur tous les océans et toutes les mers du monde, 365 jours par an et 24 heures sur 24, les marins assurent la sécurité et la protection de l'espace maritime français. En mer, sur terre et dans les airs, nous sommes 39 000 marins mobilisés pour accomplir des missions de **renseignement**, de **prévention**, d'**intervention**, de **protection** et de **dissuasion nucléaire**.

Pour réussir ses missions, l'équipage doit pouvoir compter en toutes circonstances sur la performance de son bâtiment et sur la fiabilité de ses équipements. C'est le rôle des marins mécaniciens : maintenir cette capacité d'action à son maximum. Frégates, sous-marins, porte-avions, aéronefs : la Marine dispose d'unités à la pointe de la technologie. Des unités qu'il faut entretenir et surveiller en permanence pour répondre aux besoins opérationnels.

L'exigence est double pour les marins chargés de cet entretien : il s'agit de faire durer les unités et équipements les plus anciens tout en s'adaptant aux dernière normes et équipements les plus récents !



DÉCOUVREZ NOS MISSIONS



LE DÉFI D'UN ENVIRONNEMENT CHANGEANT

Les variations de température de l'eau et les conditions climatiques et météo peuvent influencer sur le fonctionnement des installations qui vont être plus ou moins sollicitées. Ces changements externes vont également réclamer de nombreux réglages pour fournir au bâtiment et à l'équipage en quantité et en qualité, l'eau, l'air et l'électricité nécessaires aux opérations.



LE DÉFI DE LA SITUATION TACTIQUE ET OPÉRATIONNELLE

En intervenant vite et bien, les experts du domaine contribuent directement à la réussite d'une mission. Celle-ci peut notamment impliquer la mise en arrêt rapide des installations non nécessaires, pour éviter la détection par l'ennemi par exemple.



LE DÉFI DES MOYENS

Sur un navire, technicité et capacité d'adaptation vont de pair. Intervenir en mer sur des équipements, aussi sophistiqués soient-ils, implique de savoir faire avec « les moyens du bord », c'est-à-dire avec les outils disponibles, dans des conditions parfois complexes et dans des délais serrés.



LE DÉFI DE LA SÉCURITÉ

À bord d'un bâtiment, tous les marins sont concernés par le maintien en sécurité et la lutte contre les sinistres. Incendies, voies d'eau... Les marins du domaine de la mécanique et maintenance doivent non seulement prendre part aux interventions mais aussi, si des équipements sont touchés, effectuer les premières réparations.

Découvrez le portrait de **Jordan**,
technicien armes et munitions



EXPLOREZ NOS MÉTIERS

80% des métiers de la mécanique et de la maintenance sont embarqués !



MÉTIER DE LA MÉCANIQUE

Vous intervenez sur l'ensemble du cycle de maintenance des équipements, de la prévention à la réparation. Vos trois missions principales sont le pilotage des installations, la prévention des incidents à bord et la gestion des réparations. A ce titre, vous exploitez, entretenez, contrôlez et réparez les équipements et les systèmes à bord. Vous assurez la prévention des incendies et la sécurité des locaux et des installations.

Métiers : Électrotechnicien, opérateur industriel en atelier naval, technicien maintenance navale spécialisé en mécanique, ingénieur.



MÉTIER DE L'ÉLECTRICITÉ

Vous assurez la surveillance de la production et de la distribution de l'électricité. Vous participez également à la réalisation des opérations de maintenance préventive sur un large spectre d'installations électriques destinées à la propulsion, à la navigation, aux auxiliaires, à la manoeuvre comme à la vie courante à bord.

Métiers : Électrotechnicien, opérateur industriel en atelier naval, technicien maintenance navale spécialisé en électricité, ingénieur mécanicien.



MÉTIER DE LA MÉCANIQUE DES ARMES

Très sophistiqués, les systèmes d'armes missiles-artillerie des bâtiments de la Marine associent plusieurs technologies : mécanique, hydraulique, pneumatique, électricité... En tant qu'expert de ces technologies, vous assurez leur maintien en condition opérationnelle et pilotez des installations et auxiliaires associés à ces systèmes d'armes. Garant de la sécurité des marins qui les utilisent, vous veillez au respect de la réglementation et des procédures.

Métiers : Technicien armes et munitions et technicien systèmes d'armes



MÉTIER DU NUCLÉAIRE

Vous intervenez sur des bâtiments à propulsion nucléaire – sous-marins, porte-avions – dont vous pilotez et maintenez les installations machine-électricité. À la mer comme à quai, c'est vous l'expert de cette puissante énergie, qui pilotez et assurez la maintenance de la chaufferie nucléaire, des circuits associés et de l'appareil propulsif.

Métiers : Technicien en énergie nucléaire, atomicien, technicien de maintenance, nucléaire, mécanicien des armes stratégiques, officier conduite du réacteur, officier propulsion

Les initiatives gouvernementales pour l'emploi des jeunes "demeurent insuffisantes pour garantir à chacun les conditions d'une insertion professionnelle réussie" (**Conseil d'orientation des politiques de jeunesse**)

[Le rapport du COJ ici](#)

Obligation de formation jusqu'à 18 ans, plan d'investissement dans les compétences

"bien que ces initiatives méritent d'être saluées, constate le COJ, elles demeurent insuffisantes et ne traitent que du problème des jeunes en situation de décrochage scolaire et non des inégalités existantes dans le système scolaire du secondaire et du sup ainsi que des inégalités territoriales."

En juin 2022, les membres du Conseil d'Orientation des Politiques de Jeunesse (COJ) ont validé **un rapport** présentant les 32 défis à relever pour les jeunes, rapport qui sera bientôt débattu.

En termes de **scolarisation** et de **formation**, il est en effet constaté que pour les jeunes ruraux, les établissements scolaires étant plus éloignés, l'orientation se fait plus fréquemment dans les lycées de proximité, plus souvent agricoles ou en apprentissage, d'où une orientation plus fréquente vers des parcours courts et professionnalisants.

Le COJ souhaite notamment permettre aux jeunes, en rupture de contrat d'apprentissage, de réintégrer plus facilement l'Education nationale et de poursuivre sa formation sous statut scolaire, l'évaluation de l'obligation de formation 2 ans après sa mise en oeuvre, comment le plan "1 jeune, 1 solution" a eu un impact sur celle-ci.

Pour faciliter l'orientation scolaire, professionnelle en faveur de l'égalité des chances pour tous les jeunes, **le COJ parle de faire évoluer le projet de service national universel en parcours d'éducation à la citoyenneté** construit sur l'ensemble du parcours scolaire en s'appuyant sur les outils du parcours citoyen.

Le SNU est également appelé à des modifications dans le volet "**engagement**" du rapport. Il s'agit de garantir la mixité dans les missions d'intérêt général du Service National Universel et dans les missions du service civique, quels que soient les métiers.

Dans ces "points d'alerte", le COJ affirme encore qu'il ne faut "pas faire du Service National Universel le seul espace d'engagement". Dans la mesure où **l'engagement suppose "d'être volontaire"**, il ne doit pas être accompli dans le cadre d'une injonction faite à l'ensemble des jeunes, de ne pas formaliser un cadre trop rigide des missions dévolues aux jeunes volontaires afin de ne pas perdre l'essence même de l'engagement. «Les outils de valorisation des compétences de l'engagement développés par les pouvoirs publics et les associations sont peu connus par les jeunes, les rendant peu lisibles et donc peu utilisés, nuisant à leur crédibilité. »

Est par exemple proposé de donner les moyens de s'engager dans son établissement scolaire ou dans son établissement de formation aux jeunes qui le souhaitent via notamment des **aménagements possibles d'emploi du temps**. Le COJ aimerait de plus donner des moyens et renforcer le rôle des cours d'Éducation Morale et Civique au collège, au lycée et dans les établissements de formation, tout en refondant cette matière en "Éducation civique, Culture et Histoire politique".

Au sujet de **l'emploi**, il semble que l'ensemble des initiatives gouvernementales (1 jeune, 1 solution, Contrat d'Engagement Jeune) "bien qu'elles aient le mérite d'être saluées pour leur effort financier et leur volonté d'accompagnement des jeunes vers la formation et l'emploi en particulier 'd'avenir', dans les secteurs de la transition écologique et numérique, demeurent insuffisantes pour garantir à chacun les conditions d'une insertion professionnelle réussie".

Est en outre expliqué que la situation actuelle nécessite un plan ambitieux pour les jeunes, “qui passe par une action déterminée et une programmation sur les prochaines années”, à savoir par “un développement de l'accès aux formations supérieures pour les jeunes issus de zones rurales, en évitant le tout-numérique et en veillant à une diversité de l'offre.”

De plus, la réforme de l'assurance chômage “pénalise les jeunes entrant sur le marché du travail” obligeant depuis le 1er décembre 2021 d'avoir travaillé 6 mois au cours des 24 derniers mois (contre 4 auparavant) pour pouvoir être indemnisé par l'assurance chômage. Ainsi “au regard des difficultés rencontrées par les jeunes pour accéder à un premier emploi, un décret rectificatif, portant spécifiquement sur les jeunes de moins de 25 ans, s'impose.”

Question **santé**, en particulier de santé mentale, le COJ fait valoir que le manque de connaissances qu'ont les jeunes et leur entourage familial des maladies psychologiques rend par exemple difficile la mise en place d'une politique de prévention efficace.

Est souhaitée l'amélioration du repérage des situations de handicap en milieu scolaire pour “développer un accompagnement précoce visant à réduire le sur-handicap” , une démarche à assurer également auprès du public déscolarisé (décrocheurs).“

Les **mobilités** sont également discutées dans ce rapport, étant donné que “de leurs déplacements quotidiens à leur mobilité résidentielle comme internationale, les jeunes font face à des obstacles qui les empêchent d'avoir accès au permis de conduire, aux transports collectifs mais également au logement autonome et à des opportunités d'étudier et de travailler sur l'ensemble du territoire national et à l'étranger, et ce d'autant plus lorsqu'ils sont en situation de handicap.”

Ces obstacles, invisibles au plus grand nombre, n'en sont pas moins réels et sources d'angoisse pour les jeunes mais aussi vecteurs de grandes inégalités. C'est effectivement le cas des jeunes les plus vulnérables, des «NEET» et plus généralement des jeunes issus de milieux défavorisés : ils sont davantage touchés par ces freins qui sont souvent d'ordre financier, éducatif mais aussi socio-culturel.

Le COJ propose d'accompagner les jeunes en milieu rural dans l'acquisition de leur première voiture avec assurance, ou encore d'augmenter le montant/créer des chèques carburant pour les jeunes, en particulier issus de milieux ruraux, pour garantir le droit à la mobilité pour tous.

Enfin, concernant **l'environnement et l'écologie**, le rapport indique que des actions demandent aujourd'hui à être prises en compte par les pouvoirs publics et le défi de mobiliser les franges de la jeunesse les moins favorisées pour la cause environnementale demeure d'actualité.



Le décrochage en milieu rural, « un phénomène abrupt et discret » (CEREQ)

Quelles sont les particularités inhérentes au décrochage scolaire ayant lieu au sein des espaces ruraux ? Dans une étude parue dans la revue Formation et Emploi du Céreq, le sociologue Clément Reversé interroge le rôle de l'espace territorial dans un contexte rural en Nouvelle-Aquitaine, ainsi que l'impact de l'école et de l'éducation dans le processus qu'est le décrochage scolaire.

Les espaces ruraux, rappelle-t-il, caractérisés par leur faible densité de population et la discontinuité du bâti, regroupent 17 % des jeunes sortants sans diplôme. Pourtant, "malgré des origines socio-économiques plus populaires qu'en ville, les élèves ruraux ont dans leur ensemble des résultats et un taux de réussite assez similaires à ceux des urbains", et "plus encore, leurs résultats à l'entrée au collège sont supérieurs au reste de la population, puis s'égalisent par la suite".

Trois raisons à cela, pour commencer "une implication familiale plus forte dans la scolarité en primaire, ainsi qu'une plus grande confiance de la part des parents envers les enseignants, rendue possible par des relations interconnaissances locales plus fortes qu'en ville, au sein d'espaces à faible densité de population". Aussi, les écoles primaires des espaces ruraux "ont des effectifs réduits qui permettent une attention plus importante aux besoins de chaque élève, ainsi que des classes multiniveaux qui favorisent l'apprentissage". Enfin, l'auteur indique la possibilité d'une implication des enseignants "plus importante qu'en ville, ainsi qu'une plus grande facilité d'adaptation des enseignements aux besoins de chaque élève notamment rendue possible par un manque de lisibilité des cadres de politiques publiques urbano-centrées en milieu rural. En effet, hors des cadres de politiques urbano-centrées, les enseignants peuvent plus facilement répondre aux besoins des élèves."

Mais alors que les élèves ruraux ne sont pas défavorisés scolairement, leurs parcours scolaires sont marqués à partir de l'entrée au collège, "par une orientation massive vers des filières plus courtes et plus professionnalisantes". D'ailleurs **61 % des élèves en lycées ruraux se trouvent dans des filières professionnelles, contre seulement 39 % parmi les lycées urbains.**

Et si ces jeunes se dirigent avec plus d'évidence vers des voies professionnelles, celles-ci ne sont pas perçues "comme un biais de disqualification", tandis que "l'entourage du jeune et aussi le contexte socioéconomique au sein duquel il se construit ont une influence certaine en la matière». Ce que confirme une directrice de CIO, trouvant "évident que sur un territoire comme le nôtre, très rural, où on a plutôt des parents ouvriers ou employés à bas niveau, les jeunes s'orientent vers les filières qu'eux, ou que papa et maman connaissent."

Clément Reversé estime que ces jeunes rencontrés ne manquent pas d'ambition ni de motivation, cependant le "deuil des grands métiers" semble "plus exacerbé et précoce", les faisant très rapidement paraître comme inatteignables. Ainsi pour cette jeune fille "c'est bien d'avoir des rêves, mais au bout d'un moment, faut aussi avoir les pieds sur terre». Ce choix est également influencé par l'offre de formation proposée sur place et qui impose un choix difficile entre migrer en ville pour des études supérieures ou rester sur place et s'adapter à l'offre de formation locale disponible.

Surtout, au collège, "le tri scolaire et le déclenchement du processus amenant au décrochage scolaire s'entament", et l'accompagnement est plus faible. Du coup, les attentes en matière d'autonomisation dans son travail et la forte hiérarchisation des résultats en fonction des premiers de la classe vont créer un point de rupture mentale, et émotionnelle, avec l'école. Durant cette période va donc se créer un désamour de l'école, une cessation de l'affection qu'ils pouvaient ressentir envers l'école durant leurs années de primaire, qui se met en place par la confrontation d'une période de construction de soi et d'une dévaluation forte de leurs capacités scolaires. Les retards de ces jeunes deviennent, de manière abrupte, une succession d'échecs les hiérarchisant en fonction de normes élitistes.

Le sentiment profond qu'ils ne sont "pas faits pour l'école", ainsi induit, "les conduit à intérioriser leurs échecs scolaires et à se désengager petit à petit des enseignements, tout en restant présents au sein de la classe et de l'établissement qui demeure, dans des espaces à faible densité de population, le lieu central des relations amicales juvéniles".

Ces jeunes ont intégré la nécessité scolaire et l'importance effective du diplôme, mais ils ressentent une profonde inaptitude à la poursuite d'une scolarité "classique", qui se traduit par une orientation massive vers des filières professionnalisantes "souvent dévaluées". Cependant, il n'y a pas tellement de crainte de dévalorisation à s'orienter vers ces filières, mais au contraire un souhait d'une revalorisation de ses capacités à ce qu'ils nomment le "vrai travail", un travail plus "concret" que le travail scolaire. A cela s'ajoute la volonté d'insertion rapide sur le marché de l'emploi et d'une transition précoce vers l'âge adulte.

Mais, poursuit le chercheur, ces orientations ne sont pas entièrement libres puisqu'il s'agit le plus souvent d'une "préférence adaptative" où le choix est le résultat du contexte au sein duquel il est fait. Une part importante de ces jeunes dit avoir du mal à comprendre les raisons des orientations proposées par leur établissement. Entre une orientation possible vers des filières dévaluées et la limitation de l'offre de formation en milieu rural, une part importante des parcours scolaires après le collège est consentie plutôt que choisie.

Ces jeunes ne s'orientent donc pas seulement selon leurs ambitions professionnelles, mais surtout parmi des parcours disponibles localement et avec des attentes assez "basses" pour qu'ils puissent obtenir un diplôme. Ainsi cette forme d'orientation "réduit fortement le sens que le jeune peut donner à sa formation", et cette perte de sens dans leur orientation, "dernière étape avant la rupture avec l'institution", va un peu plus amener l'idée d'un potentiel décrochage scolaire puisqu'ils ne sont pas orientés vers des filières qui les stimulent, mais des filières considérées comme suffisamment "déclassées" pour leur permettre d'accéder au diplôme.

Aussi, si l'on ne considère ces jeunes comme des « décrocheurs » qu'à partir du moment où ils quittent physiquement l'établissement, la plupart ont déjà décroché émotionnellement et mentalement depuis des années déjà. Dès lors, et hormis une volonté d'insertion professionnelle prégnante, le décrochage scolaire de ces jeunes en milieu rural va se distinguer des formes habituellement décrites par la littérature sociologique "par sa discrétion et son caractère extérieurement abrupt."

Ce décrochage est un acte discret qui n'est pas un éloignement progressif de l'institution. Il s'agit d'un décrochage lors des vacances scolaires qui représentent une opportunité. Il a le plus souvent lieu en été (et parfois lors des vacances de fin d'année), ce qui correspond à une période de creux de l'activité scolaire et aussi à la réception des bulletins scolaires. Ce seront ainsi de mauvaises notes, un redoublement ou encore un refus dans une formation souhaitée qui constitueront l'évènement déclencheur du décrochage scolaire. Cet échec « de trop » sera l'impulsion que ces jeunes attendaient pour rompre avec leur formation.

Alors qu'il est souvent compris sous le prisme de l'abandon, conclut l'auteur, le décrochage est pensé par ces jeunes comme un réinvestissement qui permettra enfin de prouver leurs compétences non scolaires. Là où l'école représentait un espace de dévaluation et de rabaissement, le décrochage semble offrir une opportunité bien plus gratifiante.

Du désamour à la rupture : le décrochage discret des jeunes ruraux de Nouvelle-Aquitaine, Clément Reversé, Formation et Emploi n° 158, CEREQ

L'ACTU ÉCOLO

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DÉVELOPPEMENT DURABLE

La lutte contre le changement climatique est une question de vie et de mort, rappelle le chef de l'ONU

Alors que se tient, lundi 4 et mardi 5 octobre, à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), une réunion préparatoire à la prochaine Conférence des Nations Unies sur le climat, la COP27, le chef de l'ONU a exhorté les nations développées à redoubler d'efforts pour combattre le changement climatique et aider les nations les plus vulnérables.



« Le chaos climatique avance au galop, mais l'action climatique, elle, est au point mort », a constaté António Guterres, lors d'un point de presse sur la question du réchauffement planétaire au siège de l'ONU à New York. Le Secrétaire général a cité la liste des récents désastres planétaires, tels l'inondation du tiers du territoire du Pakistan, les coupures de courant qui frappent Cuba, les dégâts aux Philippines et l'été le plus caniculaire jamais enregistré en Europe depuis 500 ans. Il a aussi mentionné l'ouragan Ian aux Etats-Unis comme le « rappel brutal qu'aucun pays, aucune économie n'est à l'abri de la crise climatique ».

Lire l'article complet [ici](#).



Intelligence et vie sociale des moutons

« Les moutons ont été domestiqués il y a plus de 10 000 ans. Les études d'éthologie montrent que ce sont des animaux extrêmement intelligents, avec des vies sociales, mentales et émotionnelles riches et complexes. Entre autres faits fascinants, des brebis peuvent tomber amoureuses de béliers, avoir de meilleures amies ou encore être dévastées quand un de leurs proches meurt ou est envoyé à l'abattoir. »

Lire l'article complet de L214 [ici](#).

Comment s'habiller sans détruire le climat et la biodiversité ?

« Les Français achètent chaque année 2,5 milliards de vêtements. Une surconsommation qui a un impact considérable sur les émissions de gaz à effet de serre, explique Julia Faure dans ce nouvel épisode [du] podcast « Chaleur humaine ». Julia Faure est la cofondatrice de la marque de vêtements Loom et participe au collectif En Mode Climat, un mouvement d'entreprises du secteur qui veut réduire massivement les émissions de gaz à effet de serre de la mode. Elle vend des habits mais défend cette idée simple : « Achetez-en le moins possible. »

Podcast à écouter [ici](#).



Les pertes et le gaspillage alimentaires menacent la subsistance des êtres humains, prévient l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Les pertes et le gaspillage alimentaires représentent un défi urgent à l'échelle mondiale et, s'ils ne sont pas maîtrisés, auront de graves conséquences sur le climat, la sécurité alimentaire et la gestion des ressources naturelles, ont affirmé des experts.

Les pertes alimentaires, rapportées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) dans l'indice des pertes alimentaires, se produisent dans la période suivant immédiatement la récolte jusqu'au niveau de la vente au détail, mais pas seulement.

Le gaspillage alimentaire, lui, désigne la diminution de la quantité ou de la qualité des aliments résultant des décisions et des actions des détaillants, des fournisseurs de services alimentaires et des consommateurs.

14% des aliments sont perdus dans la chaîne d'approvisionnement avant la vente au détail et 17% supplémentaires sont gaspillés dans la vente au détail et la consommation.

A l'occasion de la troisième Journée internationale de sensibilisation aux pertes et gaspillages alimentaires le 29 septembre 2022, la FAO s'est entretenue avec Rosa Rolle, chef d'équipe « Pertes et gaspillages alimentaires, alimentation et agriculture » de la Division de l'alimentation et de la nutrition de la FAO, pour en savoir un peu plus sur ce problème, et sur le moyen d'y remédier.



Pourquoi est-il si urgent de lutter contre les pertes alimentaires ?

Nous traversons une période troublée. Nos systèmes alimentaires mondiaux ont été perturbés par deux années de pandémie de COVID-19, par le changement climatique puis la guerre en Ukraine, poussant des millions de personnes dans l'insécurité alimentaire, marquée par une augmentation de la faim et de la malnutrition.

Selon le rapport 2022 sur l'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde, le nombre de personnes touchées par la faim a fortement augmenté pour atteindre 828 millions de personnes en 2021.

Les pertes alimentaires ont une empreinte environnementale élevée. Elles gaspillent des ressources rares utilisées pour produire des aliments, notamment l'eau, le sol et l'énergie, la main-d'œuvre et le temps de travail, tout en produisant des émissions de gaz à effet de serre. Tout cela exacerbe le changement climatique et menace la durabilité agricole, les moyens de subsistance humains et la qualité et la sécurité de nos approvisionnements alimentaires.

Quel est l'impact des pertes alimentaires sur le changement climatique et l'environnement ?

Aujourd'hui, environ 31% des émissions totales de gaz à effet de serre sont attribuables au système agroalimentaire. Ces émissions proviennent de la production, de la transformation, de l'emballage, du transport, du stockage, de la consommation et de l'élimination des aliments. Elles sont générées dans tous les cas de figure, que les aliments produits soient consommés, jetés ou gaspillés.

L'augmentation des niveaux de dioxyde de carbone et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère contribue à l'instabilité du climat qui est souvent sujet à des changements environnementaux drastiques et à des phénomènes météorologiques extrêmes, notamment l'augmentation des températures ou le réchauffement climatique, les sécheresses et les inondations.

Lire l'article complet [ici](#).

COUPE DU MONDE DE FOOTBALL 2022 AU QATAR : APPELS AU BOYCOTT



Les appels à ne pas suivre la prochaine Coupe du monde de football au Qatar (20 novembre-18 décembre), critiquée sur les droits humains ou l'environnement, se font entendre à deux mois du coup d'envoi de la compétition. Des ONG critiquent régulièrement les conditions de travail des ouvriers mobilisés depuis des années sur les différents chantiers de la compétition prévue dans ce riche émirat gazier du Golfe à partir du 20 novembre.

En France, plusieurs villes ont décidé de ne pas retransmettre les matchs sur écrans géants. Parmi elles, Paris, Strasbourg, Lille, Marseille, Bordeaux, Nancy, Reims, Rennes, Brest, Clermont-Ferrand et Rodez.

« Pour nous, il n'a pas été question d'installer des zones de diffusion des matchs pour plusieurs raisons : la première, c'est les conditions de l'organisation de cette Coupe du monde, tant sur l'aspect environnemental que social, la seconde, c'est la temporalité, le fait que ça ait lieu au mois de décembre », a fait savoir Pierre Rabadan, l'adjoint chargé du sport à la Mairie de Paris, pour qui « ce modèle de grands événements va à l'encontre de ce que [Paris] souhaite organiser ».

« Marseille, fortement attachée aux valeurs de partage et de solidarité du sport et engagée pour construire une ville plus verte, ne peut contribuer à la promotion de cette Coupe du monde de football 2022 au Qatar. ».

Droits de l'homme

L'année dernière, le journal britannique The Guardian révélait la mort de plus de 6 500 travailleurs migrants originaires d'Inde, du Pakistan, du Népal, du Bangladesh et du Sri Lanka depuis que ce pays a obtenu le droit d'accueillir la Coupe du monde.

Les résultats, compilés à partir de sources gouvernementales, signifient qu'une moyenne de 12 travailleurs migrants de ces cinq nations d'Asie du Sud sont morts chaque semaine depuis la nuit de décembre 2010, lorsque les rues de Doha étaient remplies de foules en liesse célébrant la victoire du Qatar.

Les données de l'Inde, du Bangladesh, du Népal et du Sri Lanka révèlent que 5 927 travailleurs migrants sont décédés au cours de la période 2011-2020. Par ailleurs, les données de l'ambassade du Pakistan au Qatar font état de 824 décès supplémentaires de travailleurs pakistanais, entre 2010 et 2020. Le nombre total de décès est nettement plus élevé, car ces chiffres ne tiennent pas compte des décès survenus dans un certain nombre de pays qui envoient un grand nombre de travailleurs au Qatar, notamment les Philippines et le Kenya. Les décès survenus au cours des derniers mois de 2020 ne sont pas non plus inclus.

Au cours des dix dernières années, le Qatar s'est lancé dans un programme de construction sans précédent, en grande partie en vue du tournoi de football de 2022. Outre sept nouveaux stades, des dizaines de projets majeurs ont été achevés ou sont en cours, notamment un nouvel aéroport, des routes, des systèmes de transport public, des hôtels et une nouvelle ville, qui accueillera la finale de la Coupe du monde.

Écologie

"La compétition en elle-même va générer une énorme quantité de gaz à effets de serre. Non seulement la coupe du monde de football a toujours attiré des foules gigantesques, mais celles-ci seront contraintes de se rendre à Doha en avion, de part sa position géographique. Ces vols seront nombreux : puisqu'il n'y a pas assez d'infrastructures de logement (le Qatar a proposé aux Irrésistibles Français de camper dans le désert) et que les conditions d'accueil sont déplorables (il n'y a rien à faire entre deux matchs, aucun monument, musée ou spectacle, très peu d'alcool dans des fan zones hors de prix, démonstrations d'affection en public interdites, etc.) la plupart des supporters envisagent de faire des aller-retours en avion pour chaque match !", Carton rouge pour le Qatar : Pourquoi s'opposer au Qatar ?

Coupe du monde de la honte

M. Emmanuel Macron, dans 50 jours s'ouvrira la coupe du monde de football au Qatar. Au nom de la France, faites un boycott diplomatique.

Ne cautionnez pas ce désastre humain et écologique.

Le député européen, Raphaël Glucksmann, a lancé une pétition adressée à Emmanuel Macron en lui demandant de ne pas se rendre au Qatar et de dénoncer l'évènement

M. Le Président Emmanuel Macron, dans 50 jours s'ouvrira la coupe du monde de football au Qatar.

Le régime qatari en fera une opération mondiale de propagande et vous ne pouvez participer à cette farce. Ni vous, ni aucun de vos ministres ou des représentants du peuple français.

Vous ne pouvez pas faire comme si de rien n'était.

Comme si des milliers d'être humains n'étaient pas morts pour construire ces stades de la honte.

Le désastre humain a été révélé par le **Guardian** : plus de 6500 ouvriers originaires de pays pauvres sont morts sur les chantiers des stades et infrastructures de la Coupe.

Ce sera aussi un désastre écologique : un gigantesque système de climatisation a été installé dans les stades pour éviter que les joueurs et les téléspectateurs ne suffoquent de chaleur. Le coût environnemental sera considérable.

Vous ne pouvez pas faire comme si tout cela n'existait pas. En 2018, vous vous êtes rendu à la coupe du monde en Russie malgré les crimes de Poutine en Syrie et en Ukraine, déjà. Vous avez fait la fête avec le tyran russe et participé à sa gigantesque opération de propagande. C'était une honte. En février 2022, vous avez fait le choix de ne pas annoncer le boycott diplomatique des Jeux olympiques d'hiver en Chine. Malgré des millions d'êtres humains dans des camps de concentration et malgré le génocide en cours contre les Ouighours. Ne faites pas la même chose M. le Président, montrez l'exemple. " Lire l'intégralité [ici](#).

Et comme si cela ne suffisait pas...L'Arabie saoudite a été désignée pour organiser les Jeux asiatiques d'hiver 2029

Extraits de l'article «Jeux asiatiques d'hiver en Arabie saoudite : «C'est une catastrophe pour l'environnement et les valeurs du sport», déplore un spécialiste», de **Clément Pons**, France Télévisions, à retrouver [ici](#).

«Après l'annonce, mardi, de l'attribution des Jeux asiatiques d'hiver 2029 à l'Arabie saoudite, un ancien responsable au WWF dénonce un projet qui relève de «l'aberration écologique» et compromet les valeurs du sport.

Franceinfo: sport : En pleine polémique sur la Coupe du monde au Qatar, comment peut-on accueillir cette nouvelle, à savoir l'organisation de Jeux d'hiver dans un pays comme l'Arabie saoudite ?

Mael Besson : C'est une catastrophe écologique assez claire. On est dans une urgence environnementale importante et les conséquences des dérèglements environnementaux et climatiques commencent à être présents et à impacter profondément le sport. On l'a vu cet été avec des périodes de très fortes chaleurs, on va le voir cet hiver avec des questions d'enneigement... J'ai piloté un rapport quand j'étais au WWF sur l'impact du dérèglement climatique sur le sport, et ce genre de décisions et d'aberrations sur le plan écologique, cela ne fait que compromettre sérieusement notre capacité à avoir une planète habitable, et donc à pouvoir faire du sport. C'est contre-productif. C'est une catastrophe pour l'environnement et pour les valeurs du sport.

Vous pointez du doigt les instances internationales comme le CIO ou la FIFA...

Oui, pour moi elles sont complètement décrédibilisées dans leur légitimité de porter les valeurs du sport. Le Comité international olympique, via le Conseil olympique d'Asie (instance regroupant 45 comités nationaux olympiques et affiliée au CIO), n'est pour moi plus légitime pour parler de vivre-ensemble, sur une planète vivable, de promouvoir des événements qui sont éco-responsables... Il y a une perte de crédibilité totale. On peut se poser la question de la légitimité du CIO et de la FIFA à pouvoir représenter le monde du sport.



A voir sur le compte Instagram @brutofficiel

Cela veut-il dire que nous ne sommes pas à l'abri de voir d'autres gros événements internationaux prendre la même direction ? Si les considérations éthiques et les responsabilités climatiques n'existent pas...

Tant que l'on ne montrera pas un désaccord, un désintérêt ou une opposition pour ce genre de projets, et que l'on continuera à alimenter le système économique tel qu'il existe, on aura malheureusement des projets de ce type-là.»

Paris Fashion Week 2022: Utiliser la mode comme vecteur de messages



Paris Fashion Week, c'était du 26 septembre au 4 octobre, à l'occasion des collections printemps-été 2023 de plusieurs grands créateurs. Certains en ont profité pour alerter sur des défis majeurs de notre siècle.

«La Fashion Week est une semaine dédiée à la mode, pendant laquelle les stylistes et les maisons de couture présentent leurs nouvelles collections de prêt-à-porter et de haute couture via des défilés. La Fashion Week a lieu deux fois par an : les collections d'hiver sont présentées en février-mars, celles de l'été en septembre-octobre.

Quatre villes principales accueillent la Fashion Week pendant 4 semaines consécutives, toujours dans le même ordre : New York ouvre le bal. Vient ensuite la Fashion Week de Londres, celle de Milan et enfin, la Fashion Week de Paris.»

Tout ce qu'il faut savoir sur la Fashion Week, [ici](#).

A LIRE

"Fashion week : à Paris, la mode répond aux échos du monde"

La cause des femmes pour Dior, la préservation des océans pour Botter, le changement climatique pour Balmain ou le nucléaire pour Chloé... Les collections présentées lors de la semaine parisienne subliment les angoisses des créateurs.

Article du Monde, à lire [ici](#).

"La Fashion Week de Paris affiche son engagement écologique"

"Considérée comme l'une des industries les plus polluantes de la planète, la mode multiplie les initiatives pour réduire son impact écologique. Dernier projet en date: celui de la Fédération de la haute couture et de la mode (FHCM), qui lance deux outils "d'écoconception", l'un pour l'organisation d'événements, l'autre pour la réalisation des collections. Il s'agit d'outils de mesure d'impact environnemental, social et économique afin d'aider les maisons à améliorer leurs performances en la matière.

Lire l'article complet [ici](#).

L'industrie textile, au coeur des enjeux écologiques

«Comme la plupart des Français, nous déposons consciencieusement nos vieux vêtements dans les bornes dédiées, en pensant qu'ils seront donnés aux plus démunis. Mais dans l'émission "Sur le Front", diffusée dimanche 19 décembre sur France 5, on apprend que plus de la moitié des vêtements collectés dans ces bornes sont envoyés dans les pays étrangers, notamment en Afrique où ils polluent la vie de millions de gens.

Rien qu'au Ghana, avec ses 30 millions d'habitants, ce sont 15 millions de vêtements qui débarquent chaque semaine, dont 40% finissent par être entassés dans des décharges à ciel ouvert. Elles débordent tellement que les vêtements partent dans les égouts et finissent par s'accumuler sur la plage et dans l'océan.

Ce que l'on comprend dans ce documentaire, c'est que l'Afrique est devenue la poubelle de la mode jetable.

Ces déchets textiles viennent surtout de la "fast fashion", qui nous propose en permanence de nouveaux vêtements à très bas prix. A cause de cette mode jetable, on achète trop - en moyenne, 42 vêtements par an ! - et nous ne sommes pas mieux habillés pour autant : nous portons juste nos vêtements moins longtemps et les jetons plus vite. A tel point que la France n'arrive plus à gérer ces montagnes de textile et doit les envoyer à l'étranger.»



Compte Instagram de @Wedressfair

«En quelques décennies, l'industrie textile est devenue responsable de désastres environnementaux, humains et climatiques. Pour que la mode réduise drastiquement son impact environnemental, il faut exiger des changements majeurs. La réduction de production et de la consommation textile est le premier des leviers pour prévenir les dégâts qui s'en découlent. Il est temps de réduire et de parler de sobriété dans la mode !»

Suivre aussi @enmodeclimat - [Coalition d'acteurs du textile pour un lobbying vertueux et lutter contre l'impact environnemental de la mode.](#)



Dans "Sur le Front", Hugo Clément dévoile les dessous du don de vêtements

A voir [ici](#).



L'Italie bascule à l'extrême droit après la victoire de Giorgia Meloni

Sa probable victoire était annoncée depuis quelques semaines. Le dimanche 25 septembre, le parti d'extrême droite Fratelli d'Italia, emmené par sa présidente, Giorgia Meloni, a remporté les élections législatives italiennes.

«Comme elle aime le rappeler, c'est une femme, c'est une mère, c'est une catholique. Mais c'est surtout la bonne fée de la vieille droite, sous un nouvel habillage. (...) À la pensée ouverte, elle oppose la "pensée forte". Chez elle, la défense des frontières passe avant la défense des droits civiques, avant la protection des sans-grade, des migrants, des minorités, des homosexuels. Si elle gagne, nous allons faire face au plus grand paradoxe : d'un côté, une avancée majeure – une femme Première ministre, en l'occurrence – et, de l'autre, la marche arrière la plus brutale du pays, au nez de la modernité.»

«Sur le papier, Giorgia Meloni n'a rien à voir avec le fascisme du XXe siècle. Mais son état civil ne résout rien du problème politique qu'elle pose. Elle est née plus de trente ans après la chute du régime [mussolinien]. Elle n'est même pas néofasciste au sens historique du terme. Mais son parti, son entourage aux manettes, son cercle proche sont tous imprégnés de cette idéologie. La petite dure à cuire de Garbatella [quartier populaire de Rome] est devenue la voix de l'extrême droite occidentale. Le meeting qu'elle a tenu à Marbella, aux côtés de Vox, a servi de manifeste politique à ce bric-à-brac de valeurs au parfum séculaire qui enflamme la rue et épouvante les gouvernements d'une moitié de l'Europe.»



Lire l'article complet [ici](#).

La Russie s'enlise dans la guerre en appelant à une mobilisation partielle et en annexant quatre régions occupées en Ukraine

Depuis l'annonce par Vladimir Poutine d'une mobilisation partielle de la population dans le cadre de la guerre en Ukraine, de nombreux citoyens fuient la Russie pour gagner la Géorgie, la Turquie ou encore la Finlande.



Guerre en Ukraine : le chiffre de 700 000 hommes ayant fui la Russie depuis le début de la mobilisation partielle est-il crédible ?

Cette estimation provient de l'édition russe du magazine Forbes. Selon la revue, 700 000 Russes ont déjà quitté le pays depuis l'annonce de la mobilisation, le 21 septembre. Le magazine s'appuie sur deux sources anonymes au Kremlin : l'une qui évoque un million de départs, et l'autre qui parle plutôt de 600 à 700 000 Russes concernés. C'est ce second chiffre que retient plutôt le média.

Une estimation qui semble crédible, quand on sait déjà que le seul Kazakhstan affirme que 200 000 Russes sont entrés sur son territoire en une dizaine de jours seulement. Le même nombre est évoqué pour la Géorgie. Dans l'Union européenne, le chiffre mis en avant est de 66 000 entrées la semaine dernière.

Beaucoup de Russes qui font le choix de quitter leur pays partent d'abord là où ils peuvent, plus que là où ils veulent. Les destinations prioritaires sont donc celles qui ne leur demandent pas de visas et où les formalités sont légères. On peut citer le Kazakhstan, la Géorgie, l'Arménie ou encore la Turquie. Les trois premiers sont des anciens pays du bloc de l'URSS. Beaucoup d'habitants y parlent russe et une forte communauté russe y est présente, ce qui rend l'arrivée plus simple.

Lire l'article complet [ici](#).



«Vendredi 30 septembre, le président russe, Vladimir Poutine, a signé l'acte officiel de rattachement de quatre régions d'Ukraine à la Fédération de Russie, et prévenu que Moscou ferait tout pour les défendre. Un geste désespéré face à son échec sur le terrain, affirment les médias ukrainiens.

C'est donc chose faite. Les régions de Louhansk, Donetsk, Zaporijjia et Kherson sont désormais intégrées à la Fédération de Russie. Du point de vue du Kremlin, en tout cas. Car la communauté internationale et Kiev ne l'entendent pas de cette oreille.»

Lire l'article complet [ici](#).

Le projet de la Russie d'annexer quatre régions occupées en Ukraine serait une décision illégale, une violation du droit international, et devrait être condamné, a déclaré jeudi le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, mettant en garde contre une « escalade dangereuse » dans la guerre qui dure depuis sept mois.

« En ce moment de péril, je dois souligner mon devoir en tant que Secrétaire général de faire respecter la Charte des Nations Unies », a-t-il déclaré aux journalistes à New York. « La Charte est claire. Toute annexion du territoire d'un État par un autre État résultant de la menace ou de l'usage de la force est une violation des principes de la Charte des Nations Unies et du droit international », a-t-il ajouté.

Le chef de l'ONU s'exprimait après que le Kremlin a annoncé qu'une cérémonie se tiendrait vendredi à Moscou pour lancer officiellement un processus d'annexion des régions de Donetsk, Louhansk, Kherson et Zaporijjia.

Les défenseurs du climat dénoncent le parrainage de la COP27 par Coca-Cola

«Les militants de l'urgence climatique ne comprennent pas que l'Égypte, pays d'accueil de la prochaine conférence des Nations unies sur le climat, ait choisi comme parrain de l'événement le plus gros pollueur plastique au monde.

C'est la goutte de Coca de trop. Les militants écologistes dénoncent le "greenwashing" du "premier pollueur plastique au monde" après l'annonce d'un accord de parrainage entre l'entreprise américaine et la COP27, la conférence des Nations unies sur le climat, rapporte The Guardian.

La prochaine conférence des parties, qui aura lieu du 6 au 18 novembre à Charm El-Cheikh, en Égypte, est le rendez-vous majeur des gouvernements, des entreprises et des associations de défense de l'environnement pour "s'attaquer à l'urgence climatique", rappelle le quotidien britannique.



Emma Priestland, de Break Free From Plastic, association internationale contre la pollution plastique, dénonce :

"Coca-Cola qui sponsorise la COP27, c'est du pur 'greenwashing'. Sur quatre ans, lors de nos enquêtes annuelles sur les entreprises, nous avons constaté que Cola-Cola était le premier pollueur plastique au monde. Il est stupéfiant qu'une entreprise aussi liée aux industries fossiles soit autorisée à sponsoriser une réunion aussi essentielle sur le climat.»

[Lire l'article complet ici.](#)

Disney dévoile la bande-annonce de «La petite sirène»

«Disney a dévoilé la bande-annonce de « La petite sirène » ce samedi 10 septembre. Sur Tik Tok des parents se sont amusés à filmer les réactions de leurs enfants face à ces premières images. Comme vous pouvez le voir dans la vidéo en tête, les réactions sont plutôt enthousiastes. C'est bien sous l'océan que l'on retrouve Ariel, incarnée par la chanteuse et actrice Halle Bailey. Depuis l'annonce du casting, de nombreuses critiques avaient été émises sur le fait que l'actrice « ne ressemblait pas » au personnage fictif imaginé par Disney il y a plus de 30 ans. Pour rappel Disney a déjà adapté l'histoire de la sirène qui rêve d'intégrer le monde des humains en 1989. Cette version, réalisée par Rob Marshall, sortira en salle en mai 2023. Dans ce film, Halle Bailey est accompagnée de Melissa McCarthy dans le rôle d'Ursula et de Jonah Hauer-King pour jouer le prince Eric. Le roi Triton est interprété par Javier Bardem et Daveed Diggs et Jacob Trembaly prêteront leurs voix pour jouer Sébastien (le crabe) et Polochon (le poisson)». A voir [ici](#).





Juin 2021



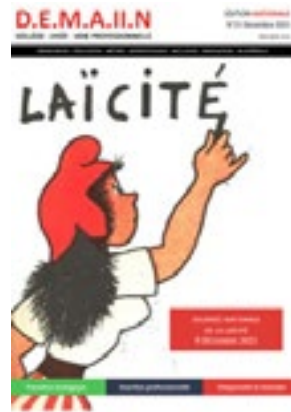
Septembre 2021



Octobre 2021



Novembre 2021



Décembre 2021



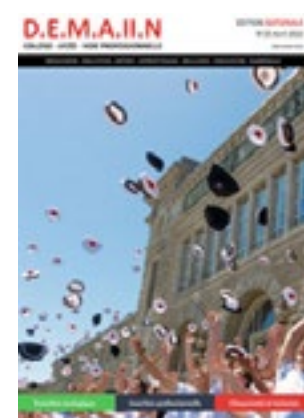
Janvier 2022



Février 2022



Mars 2022



Avril 2022



Mai 2022



Juin 2022



Septembre 2022

CLIQUEZ ICI POUR RECEVOIR D.E.M.A.I.I.N CHAQUE MOIS

WWW.EDITIONS-EPICURE.FR